

# L'OUTAOUAIS EN MODE RATTRAPAGE

SUIVI DES PROGRÈS POUR COMBLER LE RETARD HISTORIQUE DE LA  
RÉGION EN SANTÉ, ÉDUCATION ET CULTURE

Avril 2022



Observatoire  
du développement  
de l'Outaouais

## **Coordination**

Richard Sévigny, coordonnateur de l'ODO

## **Recherche et rédaction**

Alexandre Bégin, agent de recherche à l'ODO

Iacob Gagné-Montcalm, assistant de recherche à l'ODO

## **Collaboration**

Chantale Doucet, coordination dans les premiers mois du projet à titre de coordonnatrice de l'ODO

Amélie Bergeron, agente de recherche à l'ODO

## **Révision**

Lynda Gagnon, agente de recherche à l'ODO

Mario Gauthier, professeur-chercheur à l'UQO et directeur scientifique de l'ODO

Mathieu Charron, professeur-chercheur à l'UQO et membre du comité scientifique

Cette étude a été commandée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et financée par le volet de soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité.

Pour citer ce document :

Bégin, Alexandre et Iacob Gagné-Montcalm (2022). *L'Outaouais en mode rattrapage : Suivi des progrès pour combler le retard historique de la région en santé, éducation et culture*, Observatoire du développement de l'Outaouais.

## TABLE DES MATIÈRES

Table des figures .....	iii
Table des tableaux .....	iv
Liste des acronymes et abréviations.....	v
Sommaire .....	vi
1. Introduction .....	1
1.1 Contexte .....	1
1.2 Objectif et démarche de l'étude .....	2
1.3 Présentation de l'étude.....	3
2. Méthodologie.....	4
2.1 Les tableaux de bord comme outil de suivi.....	4
2.2 Les comités .....	5
2.3 Recension des écrits.....	6
2.4 Régions comparables .....	7
2.5 Collecte de données quantitatives et qualitatives.....	9
3. Résultats et analyse .....	10
3.1 Santé et services sociaux.....	10
3.2 Éducation.....	21
3.3 Culture.....	30
4. Conclusion .....	43
Annexe 1. Définitions.....	45
Définitions relatives au domaine de la santé.....	45
Définitions relatives au domaine de l'éducation postsecondaire .....	46
Définitions relatives aux différents domaines et secteurs d'activité de la culture : ....	47
Annexe 2. Membres du comité de pilotage .....	52
Annexe 3. Membres du comité scientifique.....	53
Annexe 4. Membres des sous-comités sectoriels.....	54
Annexe 5. Versements du Québec à l'Ontario pour des services de santé.....	55
Bibliographie .....	57

## Table des figures

Figure 1. Dépenses par programme en santé et déficit de l’Outaouais (en dollar par habitant).....	13
Figure 2. Lits de longue et courte durée dressés par 1 000 habitants (2019-2020).....	15
Figure 3. Nombre d’infirmières en soins directs pour 1 000 habitants.....	17
Figure 4. Les dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant .....	20
Figure 5. Programmes d’études collégiales offerts en Outaouais (DEC) par tranche de 100 000 habitants par rapport à la moyenne des régions comparables.....	23
Figure 6. Programmes de baccalauréat par tranche de 100 000 habitants en 2020-2021 .....	26
Figure 7. Effectif étudiant universitaire habitant l’Outaouais en fonction du lieu d’études, 2018-2019 à 2020-2021 .....	30
Figure 8. Dépenses du gouvernement du Québec en culture selon le secteur d’activité dans les régions intermédiaires (en dollar par habitant) .....	34
Figure 9. Déficit d’institutions muséales en Outaouais par rapport aux régions comparables (en nombre d’institutions muséales par tranche de 100 000 habitants) ...	41
Figure 10. Coûts des services hospitaliers pour les résidents de l’Outaouais ayant reçu des services hospitaliers en Ontario (en M\$ de 2017).....	55
Figure 11. Équivalents-lits des séjours dans les hôpitaux ontariens par les résidents de l’Outaouais .....	55

## Table des tableaux

Tableau 1. Dépenses par habitant en services sociaux et en santé .....	12
Tableau 2. Nombre de lits de courte et longue durée par millier d'habitants.....	14
Tableau 3. Ressources professionnelles en santé par tranche de 1 000 habitants .....	16
Tableau 4. Dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant.....	19
Tableau 5. Formation collégiale : effectif étudiant et nombre de programmes d'études	22
Tableau 6. Formation universitaire : effectif étudiant et nombre de programmes d'études .....	25
Tableau 7. Étudiants de l'Outaouais inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la région d'Ottawa.....	29
Tableau 8. Dépenses de l'administration publique québécoise en culture (en dollars par habitant) selon le domaine et la région administrative, 2019-2020 .....	32
Tableau 9. Soutien financier au milieu de la culture du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) par région.....	37
Tableau 10. Nombre d'institutions muséales par 100 000 habitants selon la région administrative .....	40
Tableau 11. Classement des régions selon la fréquentation muséale sur leur territoire (sur un total de 16 rangs).....	42
Tableau 12. Coûts des services hospitaliers ontariens pour les résidents de l'Outaouais (en M\$ de 2017).....	55
Tableau 13. Équivalents-lits des séjours de courte durée consommés par les habitants de l'Outaouais en fonction du lieu de réception des services.....	56

## Liste des acronymes et abréviations

**ACESO** : Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais

**CALQ** : Conseil des arts et des lettres du Québec

**DEC** : Diplôme d'études collégiales

**ÉO** : Équité Outaouais

**ENAP** : École nationale d'administration publique

**G\$** : Milliard de dollars

**IRIS** : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

**ISQ** : Institut de la statistique du Québec

**K\$** : Millier de dollars

**MAMH** : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec

**MCC** : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

**MRC** : Municipalité régionale de comté

**MSSS** : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

**M\$** : Million de dollars

**OCCQ** : Observatoire de la culture et des communications du Québec

**ODO** : Observatoire du développement de l'Outaouais

**OIIQ** : Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

**PESO** : Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais

**RAMQ** : Régie de l'assurance maladie du Québec

**RMR** : Région métropolitaine de recensement

**RPGO** : Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais

**SODEC** : Société de développement des entreprises culturelles

**TÉO** : Table Éducation Outaouais

**UQAC** : Université du Québec à Chicoutimi

**UQO** : Université du Québec en Outaouais

**UQTR** : Université du Québec à Trois-Rivières

## Sommaire

### **Santé et services sociaux :**

- En 2020-2021, l'Outaouais avait besoin de 2,53 infirmières de plus par tranche de 1000 habitants pour rejoindre la moyenne provinciale. Cela représente environ 1000 infirmières.
- En 2019-2020, l'Outaouais avait un manque à gagner de 781,04\$ par habitant pour atteindre la moyenne québécoise de dépenses annuelles par habitant dans les programmes en santé et services sociaux, ce qui représente environ 310 M\$.
- En 2020-2021, il manquait 198 lits de courte durée et 502 lits de longue durée en Outaouais pour atteindre la moyenne québécoise de lits par 1000 habitants.

### **Éducation postsecondaire :**

- En 2020-2021, il manquait 67 programmes collégiaux et 63 programmes universitaires en Outaouais pour rattraper la moyenne de programmes par habitant des régions comparables.
- En 2020-2021, plus de 7 500 étudiants collégiaux et universitaires habitant l'Outaouais étudient dans les institutions d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

### **Culture :**

- En 2019-2020, les dépenses moyennes par habitant du gouvernement du Québec dans les régions comparables à l'Outaouais sont 9 fois plus élevées en ce qui concerne les arts de la scène, 7 fois plus élevées en cinéma, 4 fois plus élevées pour les livres et périodiques, 2,5 fois plus élevées pour le patrimoine, les institutions muséales et les archives et 1,8 fois plus élevées pour les bibliothèques.
- En 2019, l'Outaouais avait un ratio de 2,8 institutions muséales par 100 000 habitants alors que ce ratio est en moyenne de 6,8 dans les régions comparables.

# 1.Introduction

## 1.1 Contexte

Dès 1977, la Société d'aménagement de l'Outaouais publiait un rapport mettant en lumière le déficit des interventions du gouvernement dans la région. Entre 2017 et 2019, plusieurs rapports d'étude constatent à nouveau d'importants retards d'investissement du gouvernement du Québec en Outaouais. En ce sens, en 2017, l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) souligne un déficit de programmes au sein des établissements d'éducation postsecondaire sur son territoire (ACESO, 2017). L'année suivante, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomique (IRIS) met également en lumière des investissements inférieurs en Outaouais par rapport aux régions comparables non seulement en éducation postsecondaire, mais aussi en santé et services sociaux (Schepper, 2018). En 2019, Équité Outaouais (ÉO) a constaté un écart de financement considérable en ce qui a trait à la culture en Outaouais par rapport aux autres régions du Québec (Blanchette, 2019). L'ensemble de ces enjeux ont d'ailleurs été résumés et présentés au ministre responsable de la région de l'Outaouais par une coalition d'acteurs de la région dans le Dossier Outaouais 2019 (Ville de Gatineau et coll., 2019).

En novembre 2019, l'Assemblée nationale posait un geste symbolique pouvant avoir un impact considérable en adoptant à l'unanimité une motion reconnaissant officiellement le caractère particulier de l'Outaouais et l'impact du sous-financement historique de la région sur son développement :

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'Outaouais comme une région administrative avec des particularités importantes;

Qu'elle souligne que ces particularités amènent des défis importants, compte tenu, notamment, de sa situation frontalière avec Ottawa;

Qu'elle reconnaisse que la région de l'Outaouais a accumulé un retard important ces dernières années quant au financement public en santé, en éducation, en enseignement supérieur et en culture;

Qu'elle rappelle que cette situation a eu son lot de conséquences sur le développement économique de la région et sur sa capacité à se doter d'institutions propres dans plusieurs champs de compétences du Québec;

Qu'enfin, elle souligne l'importance de soutenir la région de l'Outaouais en considérant notamment ces particularités importantes » (Assemblée nationale du Québec, 2019, p. 1313-1314).



Depuis, diverses actions et mesures gouvernementales ont été mises en place par les décideurs de l'Outaouais pour rattraper le retard historique dans différents domaines. Pensons notamment à la construction annoncée d'un Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais (CHAUO) et au projet de musée régional. Toutefois, bien qu'il y ait une reconnaissance du statut particulier de l'Outaouais et plusieurs annonces de projets d'envergure pour la région, il est essentiel de s'assurer de l'efficacité des actions mises en place pour rattraper le retard de l'Outaouais.

## 1.2 Objectif et démarche de l'étude

Les élus reconnaissent les conséquences considérables engendrées par le sous-financement gouvernemental chronique sur le développement économique de l'Outaouais. L'une des cinq priorités régionales de développement de l'Outaouais identifiées dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* est de rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique (MAMH, 2020). Pour répondre à cette priorité, l'une des actions jugées essentielles à mettre en place consiste à « établir, en collaboration avec le gouvernement du Québec, un mécanisme permanent de suivi, d'évaluation et de mise à jour du plan d'action avec les instances concernées ». La présente étude, financée par le programme de financement du Fonds régions et ruralité (FRR)<sup>1</sup> qui découle de cette Stratégie, a donc pour objectif de créer et de mettre en œuvre une démarche d'évaluation rigoureuse et périodique pour suivre les progrès sur le terrain et mesurer l'efficacité des mesures qui ont été mises en place pour rattraper le retard historique de la région dans trois secteurs particuliers, soit la santé et les services sociaux, l'éducation postsecondaire et la culture.

La démarche du projet, qui s'étale sur trois ans (de 2021 à 2023), consiste à travailler en collaboration avec un comité de pilotage formé d'experts du milieu et un comité scientifique pour cerner les enjeux, identifier des indicateurs et créer des outils permettant de suivre et de mesurer les progrès réalisés en vue de rattraper le retard de financement de l'Outaouais dans les trois secteurs retenus. Le projet prévoit aussi une mise à jour et une analyse régulière des données, ainsi qu'une journée de réflexion sur les résultats avec les différents acteurs des secteurs étudiés en Outaouais.

Cette démarche a un effet structurant important, car elle instaure un climat plus propice au développement socioéconomique en Outaouais. En outre, la réalisation d'un bilan régulier sur l'évolution du rattrapage dans les domaines où la région présente un retard

---

<sup>1</sup> Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a alloué un financement de 89 455 \$ à l'Observatoire du développement de l'Outaouais dans le cadre du volet de soutien au rayonnement des régions du FRR pour la réalisation de cette étude,

contribuera à éclairer les décisions des décideurs et gestionnaires. À partir des éléments identifiés dans ce rapport, les responsables des différents milieux pourront apporter des ajustements aux mesures et aux actions en se référant à des données probantes. Finalement, le projet améliore le partage et l'appropriation des diverses connaissances entre les représentants des secteurs et des différents territoires.

### 1.3 Présentation de l'étude

Cette étude visant à mesurer l'efficacité des mesures mises en place pour rattraper le retard historique de l'Outaouais se divise en deux parties. D'abord, nous présenterons la méthodologie choisie pour concevoir le dispositif de suivi. Pour ce faire, nous aborderons la structure derrière le choix de la méthodologie en présentant les différents comités qui ont participé à l'élaboration du projet, au choix des indicateurs ainsi qu'à l'analyse des données recueillies. La section méthodologique explique ensuite le processus de sélection des indicateurs et la collecte de données en lien avec ceux-ci. Enfin, cette section expose les indicateurs sélectionnés à la suite des différentes réflexions méthodologiques.

Ces indicateurs sont ensuite mobilisés dans la deuxième partie du rapport afin de mesurer le rattrapage de l'Outaouais dans chacun des domaines visés par l'étude. On y retrouvera les données associées à chacun des indicateurs choisis ainsi qu'une analyse basée à la fois sur les statistiques et sur l'expertise des acteurs des différents domaines étudiés. Dans cette optique, cette section est divisée en trois sous-sections correspondant aux trois secteurs économiques abordés. Pour chacun des indicateurs présentés, cette section offre un diagnostic de la situation avant la reconnaissance du statut particulier de l'Outaouais par l'Assemblée nationale ainsi que les faits saillants qui ressortent des statistiques récentes. En ce sens, des cibles à atteindre pour résorber le retard sont présentées en lien avec chacun des indicateurs ainsi que les mesures à mettre en place pour pallier les retards et/ou les mesures qui ont déjà été mises en place, mais dont les résultats ne transparaissent pas encore dans les données statistiques actuelles.

Pour conclure, nous revenons sur les principaux constats tirés de l'analyse des données quantitatives et qualitatives recueillies en soulignant les pistes d'action mises de l'avant par les différents acteurs des domaines auxquels l'étude s'est intéressée. Néanmoins, cette conclusion n'est que partielle puisqu'une mise à jour des données et des outils se poursuivra en 2022 et 2023. Dans cette optique, des activités de réflexion avec des élus et des représentants des domaines ciblés (santé et services sociaux, éducation postsecondaire, culture, développement économique, etc.) ainsi que des activités de diffusion des résultats sont prévues annuellement.

## 2. Méthodologie

### 2.1 Les tableaux de bord comme outil de suivi

L'objectif de cette étude, motivé par la reconnaissance de l'Assemblée nationale du sous-financement en Outaouais et de sa situation particulière, vise à mesurer l'efficacité des efforts mis en place pour rattraper le déficit de la région en termes de services et d'infrastructures dans les domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation postsecondaire et de la culture. Pour y parvenir, nous avons d'abord ciblé des indicateurs territorialisés pour chacun des domaines énumérés ci-dessus. Selon la définition proposée par l'organisme Territoires innovant en économie sociale et solidaire (TIESS) :

« Un indicateur est une mesure qui sert à évaluer ou à apprécier les résultats, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux, le contexte, etc. Il permet d'apprécier un phénomène qualitativement ou quantitativement à l'aide de données ou de renseignements utilisés comme points de repère » (TIESS, s.d.).

En plus de permettre l'élaboration du diagnostic d'une situation, les indicateurs permettent de mesurer l'évolution de la situation :

« **[I]es indicateurs territorialisés** [...] permettent d'établir le diagnostic d'une situation donnée, de répondre aux problèmes que ce diagnostic soulève, de fournir un suivi des actions menées et d'effectuer des comparaisons dans le temps ou dans l'espace avec d'autres situations » (Decamps et Vicard, 2010).

Une fois ciblés, nous avons regroupé les indicateurs afin de les présenter sous forme de tableau de bord. Selon la définition proposée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

« Un tableau de bord est un ensemble organisé d'informations stratégiques relatives à un système. Il fournit un état de situation sommaire et met en évidence les faits saillants. Il permet aux gestionnaires de repérer rapidement les forces et les faiblesses du système et ainsi, les amener à explorer les causes et prendre des décisions éclairées » (MSSS, 2012, p. 3).

De ce fait, le tableau de bord est un outil servant à présenter des données raffinées permettant d'établir un diagnostic sur la situation de l'Outaouais et d'en réaliser un suivi périodique. Les tableaux de bord fournissent donc une analyse scientifique pouvant guider les choix des décideurs. D'ailleurs, bien que les indicateurs présentés dans les différents tableaux de bord de l'étude soient quantitatifs, cette recherche s'appuie aussi sur une méthode qualitative. À cet égard, nous avons effectué une revue de littérature

sur les travaux de recherche concernant la situation particulière de l'Outaouais et sur les indicateurs territorialisés utilisés lorsqu'il est question de santé et de services sociaux, d'éducation postsecondaire et de culture dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, pour chacune des étapes de cette recherche, plusieurs comités composés d'acteurs des différents domaines et territoires de l'Outaouais ont été consultés. En ce sens, trois entrevues qualitatives ont été tenues auprès de hauts gestionnaires de l'Outaouais dans les domaines étudiés. Ainsi, les informations recueillies dans la littérature, dans les entrevues ainsi que dans les discussions des multiples comités ont permis une analyse plus approfondie des indicateurs quantitatifs présentés dans les tableaux de bord.

## 2.2 Les comités

Cette étude a été réalisée en collaboration avec de multiples acteurs de l'Outaouais. L'une des premières étapes de ce projet était de former des comités chargés de coordonner les efforts de recherche, d'assurer la qualité scientifique de la démarche ainsi que d'apporter une analyse qualitative permettant de mieux interpréter les statistiques régionales.

En ce sens, ce projet de recherche a démarré avec la création d'un **comité de pilotage** composé d'élus de chaque territoire et de représentants des domaines ciblés (santé et services sociaux, éducation postsecondaire, culture, développement économique, etc.). Ainsi, il réunit des acteurs du milieu possédant un intérêt à l'égard des questions traitées par le projet et une expertise dans ce domaine (voir l'annexe 2). Les membres du comité jouent un rôle important dans l'orientation du projet et des activités qui en découlent, et contribuent au partage des connaissances acquises sur les enjeux et thématiques liés au projet pour favoriser l'émergence d'une vision commune. De ce fait, dès la première rencontre, le comité a pu s'entendre sur les objectifs du projet et prendre en considération les préoccupations des membres du comité. En fait, l'expérience de l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO) a démontré que la mise en place d'un comité était extrêmement pertinente pour partager les connaissances, enrichir le projet et l'adapter aux besoins du milieu. Le projet a donc été modulé en fonction des réflexions de ce comité. Le comité de pilotage s'est réuni quatre fois entre avril 2021 et avril 2022.

Parallèlement au comité de pilotage formé d'acteurs du milieu, un **comité scientifique** composé de chercheurs s'intéressant aux différents volets de l'étude (annexe 3) avait pour rôle d'assurer la rigueur méthodologique et scientifique des différentes étapes de la recherche. Concrètement, ce comité valide la méthodologie, soulève des questions, des éléments à approfondir, des limites ou d'autres options plus adéquates que celles envisagées, fournit des données pertinentes, etc. Formellement, le comité s'est réuni à deux reprises entre mai et octobre 2021. De plus, les membres ont été consultés

individuellement à maintes reprises afin de fournir de l'information spécifique quant aux domaines étudiés.

En outre, bien que le comité de pilotage contribue au partage de connaissances sur les différents volets, trois **sous-comités sectoriels** ont été constitués spécialement à cet effet pour chacune des thématiques abordées par l'étude. Étant respectivement composés de plusieurs acteurs des domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation postsecondaire et de la culture (annexe 4), les sous-comités jouent un rôle important du fait de leur expertise dans le traitement des données statistiques et dans l'analyse qualitative de ces dernières. Pour le volet « Éducation postsecondaire », nous avons consulté les membres de la Table Éducation Outaouais (TÉO) et du Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais (PESO), ainsi que des agents de recherche de l'UQO afin de valider certaines données sur les universités. Pour le volet « Santé et services sociaux », un chercheur du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) a collaboré avec l'ODO tout au long du projet et les indicateurs en santé retenus pour l'étude ont été validés avec les hauts gestionnaires du CISSSO. Finalement, le sous-comité sectoriel du volet « Culture » s'est réuni à deux reprises et a grandement contribué à approfondir l'analyse puisque très peu de données quantitatives existent sur la culture.

### 2.3 Recension des écrits

Une fois le comité de pilotage et le comité scientifique mis en place, une recension des écrits a été réalisée afin d'identifier des indicateurs pertinents pour chacun des volets de l'étude et de trouver des régions du Québec avec lesquelles l'Outaouais peut être comparé. Nous nous attarderons d'ailleurs davantage à la question des régions comparables dans la prochaine section de ce rapport. En ce qui concerne la recension d'indicateurs statistiques, la revue de littérature a permis initialement d'en identifier une cinquantaine, soit 25 en santé, 14 en éducation et 12 en culture.

Cette première recension s'est inspirée de différentes recherches faites sur l'ensemble des régions du Québec. Toutefois, plusieurs des indicateurs initialement recensés ont été écartés de notre analyse pour des raisons de pertinence, d'accessibilité aux données et de fiabilité des données. Ainsi, après plusieurs discussions avec les différents comités, nous avons retenu cinq indicateurs pour le secteur de la santé et des services sociaux, trois indicateurs pour le secteur de l'éducation postsecondaire et trois pour le secteur de la culture. Ces indicateurs sont les suivants :

#### *Santé et services sociaux*

- Dépenses en santé et services sociaux
- L'accessibilité des services de santé

- Les ressources professionnelles
- Le soutien aux groupes communautaires
- Versement du Québec à l'Ontario pour des services de santé<sup>2</sup>

#### *Éducation postsecondaire*

- La formation collégiale
- La formation universitaire
- L'exode étudiant

#### *Culture*

- Dépenses de l'administration publique québécoise en culture
- Soutien financier aux artistes et aux organismes culturels
- Les institutions muséales

Ces indicateurs ont été retenus par les membres du comité de pilotage et du comité scientifique, car ils permettent de refléter les disparités interrégionales de façon objective et neutre. Le choix de ces indicateurs a permis d'éviter la présence de biais éthique de la démarche réalisée.

### 2.4 Régions comparables

En parcourant la littérature sur la situation de la région dans les domaines de la santé, de l'éducation postsecondaire et de la culture, nous avons constaté que l'Outaouais n'était pas systématiquement comparé aux mêmes régions du Québec. Ainsi, notre méthodologie utilise différentes régions comparables en fonction du domaine d'activité abordé.

Dans le domaine de l'éducation postsecondaire, la Mauricie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été retenues à titre de régions comparables. Ce choix méthodologique est basé sur des études récentes sur l'éducation postsecondaire en Outaouais. Ainsi l'IRIS soutient que les régions comparables présentent « une population similaire et des installations professionnelles et postsecondaires sur leur territoire » (Schepper, 2018, p. 7). En ce sens, les deux régions comparables choisies sont semblables d'un point de vue populationnel, même si elles sont moins peuplées que l'Outaouais, et elles comptent une université du réseau de l'Université du Québec sur leur territoire.

En santé, nos discussions avec les chercheurs du CISSSO nous ont amenés à comparer l'Outaouais avec la Mauricie et l'Estrie. Encore une fois, c'est le nombre similaire

---

<sup>2</sup> En attente de données permettant une analyse plus approfondie. Les données actuellement recueillies figurent en annexe 5.

d'habitants qui justifie cette comparaison. De plus, dans le domaine de la santé, nous comparons aussi la situation de l'Outaouais avec la moyenne québécoise.

Quant au domaine de la culture, les données compilées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) comparent systématiquement l'Outaouais à l'Estrie, à la Mauricie et au Centre-du-Québec. Cette classification provient de la définition de région intermédiaire fournie par Harvey et Fortin :

« Les régions intermédiaires font référence aux espaces culturels situés entre deux régions centrales. Elles sont assez éloignées de ces centres pour bénéficier d'une grande diversité au niveau des activités et des infrastructures. Cependant, le public de ces régions est souvent attiré par les activités offertes dans les grands centres. D'où une certaine ambivalence de la vie culturelle. On peut ranger dans cette catégorie les régions de la Mauricie, des Bois-Francs et de l'Estrie, entre Montréal et Québec et la région de l'Outaouais, entre Ottawa et Montréal » (1995, p. 31).

Par ailleurs, il est important de noter que l'Outaouais est la région la plus peuplée parmi les régions comparables présentées ici. De plus, parmi celles-ci, l'Outaouais est aussi la région la plus marquée par l'urbanité alors qu'en 2016, 332 057 de ses habitants vivaient dans la région métropolitaine<sup>3</sup> d'Ottawa-Gatineau ce qui représente 87 % de la population de la région administrative. Par comparaison, ce pourcentage est de 66 % en Estrie, avec une population de 212 105 personnes à Sherbrooke, de 59 % en Mauricie, avec une population de 156 042 personnes à Trois-Rivières, et de 58 % au Saguenay–Lac-St-Jean, avec une population de 160 980 personnes à Saguenay<sup>4</sup>. La région du Centre-du-Québec ne compte pas de région métropolitaine sur son territoire.

Il est d'ailleurs important de souligner que la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau compte un total de 1 323 783 habitants, ce qui en fait un territoire métropolitain beaucoup plus vaste que ceux des régions comparables à l'Outaouais, et même que la région métropolitaine de Québec<sup>5</sup>. En ce sens, l'Outaouais, du fait de sa région métropolitaine, est capable de générer davantage d'économies d'agglomération que les

---

<sup>3</sup> Nous utilisons le terme *région métropolitaine* pour désigner le concept de région métropolitaine de recensement (RMR) de Statistique Canada, défini comme un « territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants » (Statistique Canada, 2022).

<sup>4</sup> Statistique Canada (2017). [Profil du recensement](#), Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017.

<sup>5</sup> Ibid.

régions comparables et de soutenir des activités qui demandent de grandes concentrations de population telles que l'enseignement supérieur, les soins de santé spécialisés et la culture.

Par conséquent, comme l'Outaouais est davantage marqué par l'urbanité et parce qu'elle est plus peuplée, elle devrait s'attendre à des investissements qui se situent entre les régions intermédiaires auxquelles on se compare dans cette étude et les régions métropolitaines comme Montréal et Québec, qui bénéficient de ressources beaucoup plus importantes.

### 2.5 Collecte de données quantitatives et qualitatives

Après l'identification des indicateurs, nous avons procédé à la collecte de données statistiques permettant de faire le suivi annuel de la situation de l'Outaouais. À cet égard, les données de la santé proviennent principalement du MSSS, de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et du Collège des médecins. Les données recueillies auprès du MSSS portent notamment sur les dépenses par programme en santé et en services sociaux et sur le nombre de lits de courte et de longue durée disponibles par région. Les données de l'OIIQ et du Collège des médecins ont quant à elle été utilisées pour identifier les ressources professionnelles des différentes régions. Évidemment, d'autres sources ont aussi été consultées à plus petite échelle<sup>6</sup>.

Dans le volet « Éducation postsecondaire », la majorité des données ont été recueillies par demande d'accès à l'information adressée aux différentes institutions ou au réseau de l'Université du Québec (UQ). Nous avons aussi collecté des informations dans les établissements d'enseignement postsecondaires d'Ottawa afin de pouvoir évaluer le nombre d'étudiants de l'Outaouais qui poursuivent leurs études dans la province voisine.

Pour le volet « Culture », nous avons principalement utilisé la base de données de l'OCCQ, qui nous a fourni de l'information sur les dépenses en culture ainsi que les statistiques sur les musées. Les rapports annuels des deux grands organismes subventionnaires de la culture au Québec, soit la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), nous ont également été utiles.

Une fois les données recueillies et compilées sous forme de tableaux et de graphiques, nous nous sommes concentrés sur la collecte d'informations qualitatives pouvant enrichir l'analyse des données quantitatives. Ainsi, bien que la comparaison statistique nous permette d'établir des cibles statistiques à atteindre pour résorber le retard de

---

<sup>6</sup> Des démarches ont notamment été entreprises auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) afin d'obtenir plusieurs données sur la consommation par des résidents de l'Outaouais de services de santé dispensés en Ontario.



l'Outaouais, nous avons cherché des cibles qualitatives, mais aussi des pistes d'action à mettre en place ou déjà mises en place pour améliorer la situation de l'Outaouais dans les domaines ciblés par l'étude.

Par conséquent, nous avons effectué une revue de presse de l'actualité des dernières années dans le but de vérifier si des décisions politiques avaient été prises en lien avec nos indicateurs. Dans certains cas, la revue de presse a permis d'identifier des mesures à mettre en place afin d'améliorer certaines situations en lien avec les indicateurs. Parfois, des cibles à atteindre afin d'améliorer ces mêmes situations étaient évoquées par les acteurs du milieu. La revue de presse a donc permis de contextualiser qualitativement les situations concernées par les indicateurs sélectionnés pour l'étude et ainsi d'enrichir l'analyse de la recherche.

Finalement, les données quantitatives et qualitatives recueillies à ce stade de la recherche ont été présentées aux sous-comités sectoriels. Les discussions avec les sous-comités ont alors permis d'actualiser les informations récoltées dans la revue de presse, d'enrichir l'analyse des données quantitatives et de récolter plusieurs mesures à mettre en place pour améliorer la situation de l'Outaouais dans les différents domaines. Dans le même ordre d'idées et avec le même objectif que pour les sous-comités, nous avons organisé des entrevues avec de hauts gestionnaires des différents domaines étudiés. C'est donc à la suite de multiples discussions avec les acteurs des différents milieux abordés que nous avons amélioré l'analyse des données quantitatives recueillies sur le rattrapage de l'Outaouais.

### 3. Résultats et analyse

#### 3.1 Santé et services sociaux

Étant donné le vaste champ d'occupations professionnelles, de responsabilités et de systèmes que couvre le réseau de la santé québécois, la tâche de démontrer le retard de l'Outaouais dans ce domaine nous semblait initialement très complexe. Toutefois, cette dernière s'est trouvée allégée grâce à l'existence de nombreuses bases de données consacrées au système de santé, telles que celles du MSSS, de la RAMQ, de l'OIIQ et du Collège des médecins. Ces bases de données offrent l'avantage d'être mises à jour sur une base annuelle, pour la plupart, et d'être ventilées par régions sociosanitaires. Cette dernière caractéristique s'est avérée très utile pour mesurer le retard de l'Outaouais par rapport à d'autres régions sociosanitaires sur une base annuelle.

Le processus d'illustration du retard de l'Outaouais a également été facilité par des études publiées précédemment à ce sujet. C'est le cas notamment de l'étude de Bertrand

Schepper intitulée *Effets du retard de financement public sur les systèmes de santé d'éducation postsecondaire en Outaouais* publiée en 2018 par l'IRIS et de l'étude *L'Outaouais à la croisée des chemins : Portrait de la situation du système de soins en santé* publiée par Action Santé Outaouais en 2021. Notre processus de sélection et de recension des différents indicateurs s'est donc largement appuyé sur la démarche de ces recherches.

À l'aboutissement de ce processus, nous avons sélectionné cinq indicateurs qui décrivent de manière complète et concise les différentes formes du retard accumulé dans le système de santé en Outaouais. Deux de ces indicateurs, les dépenses en services sociaux et en santé et le soutien aux groupes communautaires, portent sur le manque de financement du système de santé. Ces deux indicateurs s'intéressent donc directement au retard de financement du gouvernement du Québec reconnu par l'Assemblée nationale. Le troisième indicateur, soit l'accessibilité aux services de santé, est directement lié à la deuxième partie de cette résolution, qui reconnaît le déficit d'infrastructures régionales. Les deux derniers indicateurs, qui portent respectivement sur les ressources professionnelles en santé et les sommes versées par le Québec à l'Ontario pour des services de santé fournis aux résidents de l'Outaouais, permettent d'illustrer comment la situation transfrontalière de la région a pu contribuer au retard de l'Outaouais en santé<sup>7</sup>.

### *3.1.1 Dépenses en services sociaux et en santé*

Les dépenses provinciales par habitant en services sociaux et en santé est un des principaux indicateurs permettant d'illustrer le retard de la santé en Outaouais. Même s'il est justifiable qu'une région possédant une population plus âgée perçoive un financement plus important qu'une région dont la population est plus jeune, et bien que les dépenses en services sociaux et en santé d'une région donnée doivent être évaluées en fonction des besoins spécifiques de sa population, il y a tout de même un critère d'équité interrégionale à respecter (Schepper, 2018). En ce sens, l'écart important entre les dépenses par habitant pour l'ensemble du Québec et les dépenses par habitant en Outaouais suggère fortement que cette dernière est une région désavantagée. Ainsi, en 2015-2016, les dépenses par habitant en services sociaux et en santé dans la région représentaient 75,4 % de la moyenne québécoise. Si ces dépenses avaient été

---

<sup>7</sup> Ce dernier indicateur sur les sommes versées par le Québec à l'Ontario ne sera présenté que brièvement puisque nous sommes toujours en attente de données récentes de la RAMQ. Les résultats concernant cette section paraîtront lors de la mise à jour des données à la fin 2022.

proportionnelles à la moyenne par habitant de l'ensemble du Québec, l'Outaouais aurait reçu 250 M\$ de plus en 2015-2016 (Schepper, 2018).

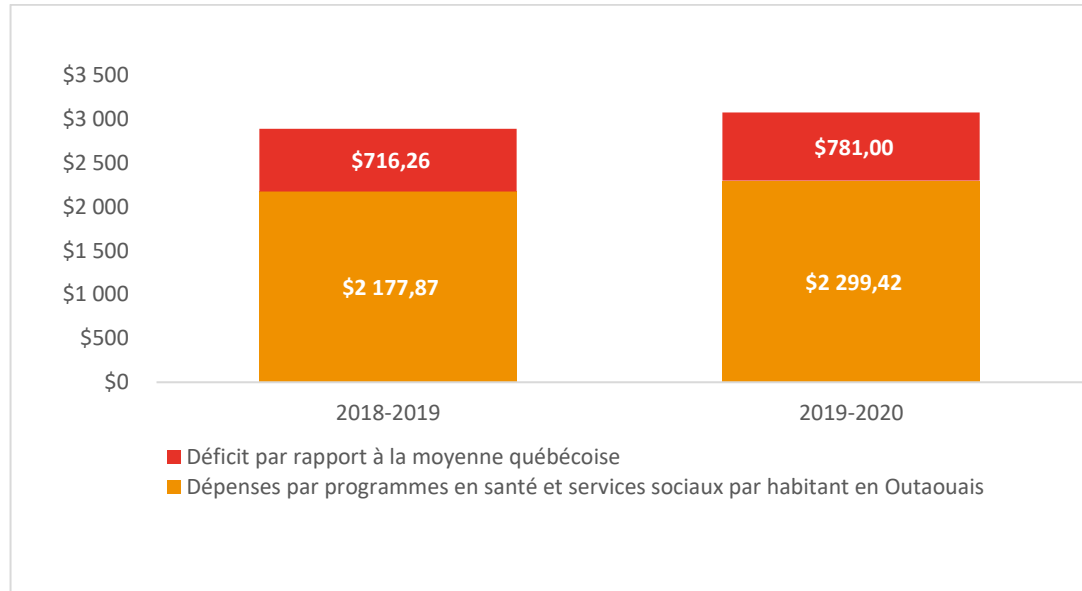
**Tableau 1. Dépenses par habitant en services sociaux et en santé**

Région	Estrie		Mauricie et du Centre-du-Québec		Outaouais		Ensemble du Québec	
	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
Dépenses par programme par habitant	4192 \$	4529\$	2777 \$	2978\$	2178 \$	2299 \$	2894\$	3080\$
Proportion de dépenses par habitant par rapport à la moyenne québécoise	144,8 %	147 %	96 %	96,7 %	75,3 %	74,7 %	100 %	100 %

Sources : MSSS, Dépenses par programme et par région, années (2022); Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation, calcul et adaptation : ODO.

Le tableau 1 montre que le déséquilibre des dépenses du MSSS en santé et services sociaux perdure encore actuellement, et s'est même accru. En effet, en 2018-2019 et en 2019-2020, les dépenses par habitant de l'Outaouais représentaient respectivement 75,3 % et 74,7 % de la moyenne québécoise, soit pratiquement le même niveau qu'en 2015-2016. D'ailleurs, en 2019-2020, l'Outaouais accusait un retard encore plus grand dans les catégories de gestion des bâtiments et d'administration, alors que les dépenses par habitant dans ces domaines représentaient respectivement 64,2 % et 65,2 % de la moyenne québécoise (MSSS, s.d.; ISQ et Statistique Canada, 2022). Par conséquent, pour l'année 2019-2020, le déficit de l'Outaouais par rapport à la moyenne des dépenses en santé et services sociaux par habitant de l'ensemble du Québec était de 310 M\$. Cette somme, comme le montre la figure 1, représente un écart de 781,04 \$ par habitant qui aurait pu être utilisé afin de combler les besoins de santé de la population de l'Outaouais.

**Figure 1. Dépenses par programme en santé et déficit de l'Outaouais (en dollar par habitant)**



Sources : MSSS, Dépenses par programme par région, années (2022); Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation et adaptation : ODO.

À ce sujet, des investissements supplémentaires sont prévus dans le budget du ministre des Finances du Québec aux fins du système de santé. Par exemple, le budget 2021 du ministre prévoyait des investissements supplémentaires de 10,3 G\$ en santé d'ici 5 ans. De ce montant, 1,3 G\$ est destiné à rehausser les soins et les services de santé (Meloche-Holubowski, 2021). Toutefois, ces investissements seront répartis de manière à perpétuer l'écart de financement de l'Outaouais comparativement aux autres régions du Québec. Le retard de financement pour le système de santé en Outaouais est d'autant plus important lorsqu'on prend en considération l'accumulation au fil des années des déficits de la région.

### 3.1.2 L'accessibilité des services de santé

Afin de représenter le déficit d'infrastructures en santé de l'Outaouais, nous avons sélectionné des indicateurs représentatifs de l'accessibilité des services de santé. Ainsi, le choix des indicateurs s'est arrêté sur le nombre de lits de longue durée dressés par 1 000 habitants ainsi que le nombre de lits de courte durée dressés par 1 000 habitants. À cet égard, en 2018-2019, le nombre de lits de longue et de courte durée par 1000 habitants était nettement inférieur en Outaouais relativement aux régions comparables. Ce retard en nombre de lits disponibles indiquait une défaillance de l'accessibilité et des services offerts en Outaouais. L'indicateur est toutefois à utiliser avec précaution. Par exemple, un

faible taux de lits de longue durée dressés peut aussi être relié au nombre d’habitants de plus de 65 ans dans une région.

Depuis la reconnaissance du retard de financement de l’Outaouais en 2019, le nombre de lits en Outaouais par 1 000 habitants, que ce soit de longue ou de courte durée, était toujours nettement inférieur à ceux des régions comparables en 2020-2021 (voir figure 2 et tableau 2). Cet écart entraîne des conséquences qui peuvent être interprétées de différentes façons. D’une part, il est possible que le manque de lits de courte et de longue durée conduise les résidents de l’Outaouais à se diriger vers l’Ontario. D’autre part, il est possible que les résidents de l’Outaouais s’orientent initialement vers l’Ontario, ce qui réduit le besoin d’avoir des lits de courte durée et de longue durée dressés en Outaouais. Néanmoins comme nous l’avons mentionné précédemment, la région d’Ottawa-Gatineau représente la seconde région métropolitaine en importance au Québec d’un point de vue démographique. De ce fait, il est raisonnable de croire qu’une telle région devrait être en mesure de desservir l’ensemble de sa population sur son territoire.

**Tableau 2. Nombre de lits de courte et longue durée par millier d’habitants**

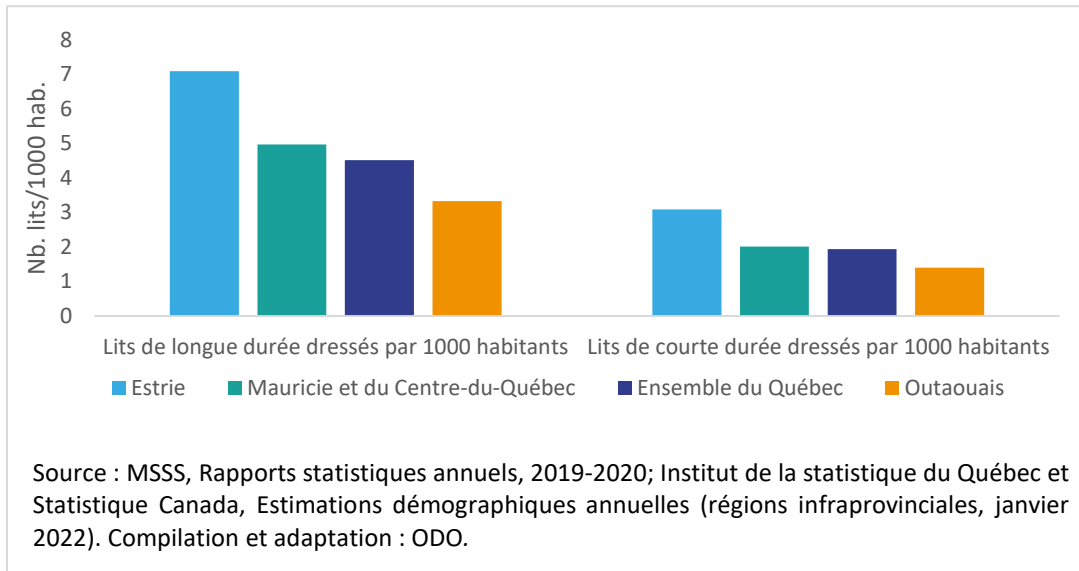
Région	Estrie		Mauricie et du Centre-du-Québec		Outaouais		Ensemble du Québec	
Période	2018-2019	2020-2021*	2018-2019	2020-2021*	2018-2019	2020-2021*	2018-2019	2020-2021*
Lits de longue durée dressés par 1 000 habitants	7,05	7,52	4,96	5,11	3,32	3,27	4,56	4,52
Lits de courte durée dressés par 1 000 habitants	2,90	3,13	2,01	1,97	1,55	1,47	1,97	1,97

Source : MSSS, Rapports statistiques annuels. Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation, calcul et adaptation : ODO.

En 2020-2021, il manquait 198 lits de courte durée et 502 lits de longue durée en Outaouais pour atteindre la moyenne québécoise. Dans cette optique, l’implantation du futur Centre hospitalier affilié universitaire (CHAU) permettrait d’ajouter 241 nouveaux

lits de courte durée dans la région (Radio-Canada, 2021a). Toutefois, aucune solution ne semble être mise de l'avant actuellement pour combler l'écart en termes de lits de longue durée.

**Figure 2. Lits de longue et courte durée dressés par 1 000 habitants (2019-2020)**



### 3.1.3 Les ressources professionnelles

Le retard en termes de ressources professionnelles en Outaouais comparativement à l'ensemble du Québec est considérable. Cet écart peut en partie s'expliquer par la situation transfrontalière de l'Outaouais et, de ce fait, par les conditions de travail supérieures qui sont offertes du côté de l'Ontario. L'écart le plus significatif s'observe dans l'effectif d'infirmière en soins directs et de médecins. En 2018-2019, le nombre d'infirmières en soins directs par tranche de 1 000 habitants en Outaouais représentait 68,43 % de la moyenne québécoise. Pour rejoindre le ratio de l'ensemble du Québec, l'Outaouais avait besoin de 2,35 infirmières en soins directs de plus par 1 000 habitants, ce qui représentait déjà un déficit de plus de 900 infirmières. Le nombre de médecins par 1 000 habitants de l'Outaouais représentait quant à lui 74,1 % de la moyenne québécoise en 2018.

En 2020-2021, l'écart s'est légèrement accentué. Le nombre d'infirmières en soins directs pour 1 000 habitants représentait 66,8 % de la moyenne québécoise. Dans le cas des médecins, l'écart est resté stable, à 74,4 % de la moyenne québécoise.

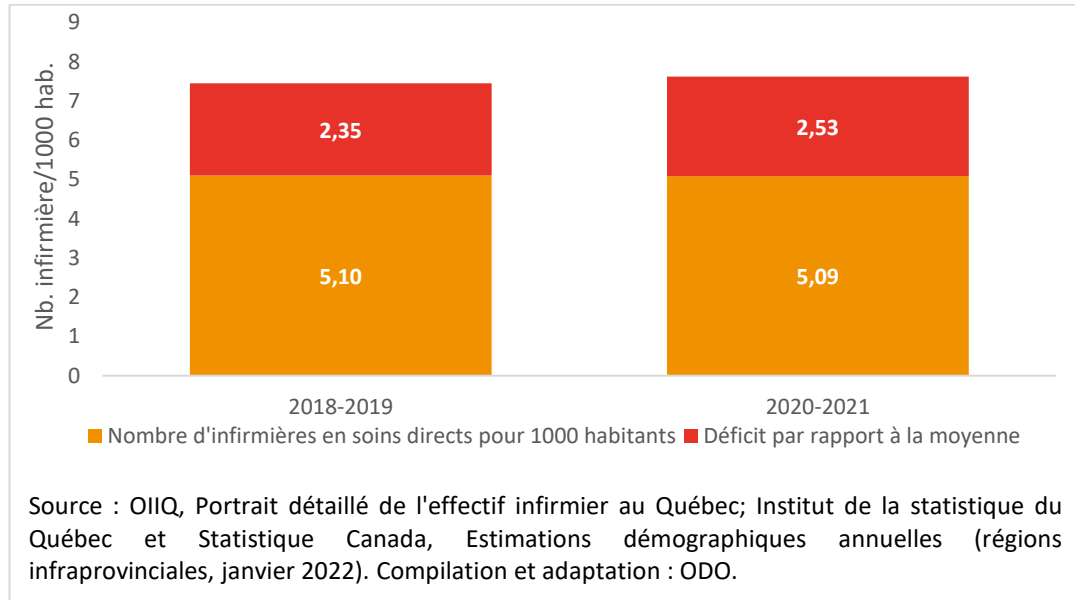
**Tableau 3. Ressources professionnelles en santé par tranche de 1 000 habitants**

Région	Estrie		Mauricie et Centre-du-Québec		Outaouais		Ensemble du Québec	
	2018-2019	2020-2021*	2018-2019	2020-2021*	2018-2019	2020-2021*	2018-2019	2020-2021*
Nbre d'infirmières en soins directs pour 1 000 habitants	7,77	7,93	10,89	11,04	5,1	5,09	7,45	7,62
Nbre d'infirmières pour 1 000 habitants	12,96	13,22	8,05	8,13	5,79	5,74	8,51	8,68
Nbre d'IPS exerçant la profession par 1 000 habitants	0,12	0,16	0,09	0,10	0,05	0,08	0,07	0,10
Nbre d'omnipraticiens par 1 000 habitants	1,24	1,22	1,15	1,10	1,06	1,06	1,17	1,17
Nbre de médecins spécialistes par 1 000 habitants	1,61	1,66	0,90	0,93	0,69	0,70	1,26	1,29
Nbre de médecins par 1 000 habitants	2,88	2,93	2,07	2,09	1,82	1,88	2,45	2,52

Sources : OIIQ, Portrait détaillé de l'effectif infirmier au Québec; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022); Compilation, calcul et adaptation : ODO.

\*Pour plus de simplicité, les années ont été uniformisées. Il est toutefois à noter que le « Nombre d'omnipraticiens par 1000 habitants », le « Nombre de spécialistes par 1 000 habitants » et le « Nombre de médecins par 1000 habitants » sont des indicateurs recensés sous la base d'année, c.-à-d. 2018, 2019, etc.

**Figure 3. Nombre d'infirmières en soins directs pour 1 000 habitants**



De plus, la pénurie de main-d'œuvre dans le milieu de la santé a de lourdes conséquences. En plus de conduire à une surcharge de travail et à des heures supplémentaires pour les infirmières de la région de l'Outaouais, elle vient précariser la qualité des services de santé offerts dans la région (Radio-Canada, 2021B).

Le nombre supplémentaire de ressources professionnelles à aller chercher afin de rejoindre la moyenne québécoise est donc considérable. La figure 3 illustre qu'en 2020-2021, le déficit à combler en nombre d'infirmières en soins directs pour rejoindre la moyenne québécoise était de 2,53 pour 1 000 habitants. Le tableau 3 montre quant à lui qu'il y a aussi un déficit de 0,64 médecin par tranche de 1 000 habitants. Cela correspond à environ 1 000 infirmières et à 254 médecins.

En ce qui concerne l'effectif en soins infirmiers et cardiorespiratoires, des mesures ont été mises en place partout au Québec afin d'atténuer la pression sur les ressources professionnelles. Afin de concurrencer les salaires de l'Ontario, le gouvernement a offert un montant forfaitaire additionnel de 12 000 \$ par année pour 2 ans aux infirmières et infirmiers acceptant de venir travailler en Outaouais. Ce boni additionné aux subventions salariales déjà offertes à l'ensemble des infirmières du Québec représente une bonification salariale de 30 000 \$ la première année et de 12 000 \$ la deuxième année (Radio-Canada, 2021b). Bien qu'il soit encore tôt pour juger des retombées de cette mesure, elle permettrait théoriquement de combler partiellement le retard en ressources professionnelles en Outaouais.



### *3.1.4 Le soutien aux groupes communautaires*

De manière indirecte, le financement destiné au soutien aux groupes communautaires affecte la demande pour les services de santé des habitants. Les dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant en 2009-2010 étaient similaires pour l'Outaouais et l'ensemble du Québec. Depuis, comme le démontre la figure 4, ces dépenses en Outaouais ont suivi la moyenne québécoise avant de se retrouver un peu en dessous en 2019-2020. Néanmoins, les dépenses publiques en Outaouais correspondaient à 87,8 % et 83,1 % respectivement des dépenses publiques dans ce domaine faites au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Mauricie. Puisque les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie sont des régions comparables à l'Outaouais, cette disparité de financement illustre néanmoins un certain retard. En ce sens, l'écart des dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant entre l'Outaouais et les régions comparables s'est toutefois accentué. En 2019-2020, les dépenses publiques en Outaouais représentaient 76,5 % de celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean et 69,9 % de celles de la Mauricie. Il faut aussi noter qu'une démarche de comparaison du financement des organismes communautaires pose un défi supplémentaire en Outaouais, car il est difficile de tenir compte du fait que les groupes communautaires doivent offrir des services additionnels afin de suppléer à l'étroitesse de l'offre de services en santé et service sociaux par le réseau public.

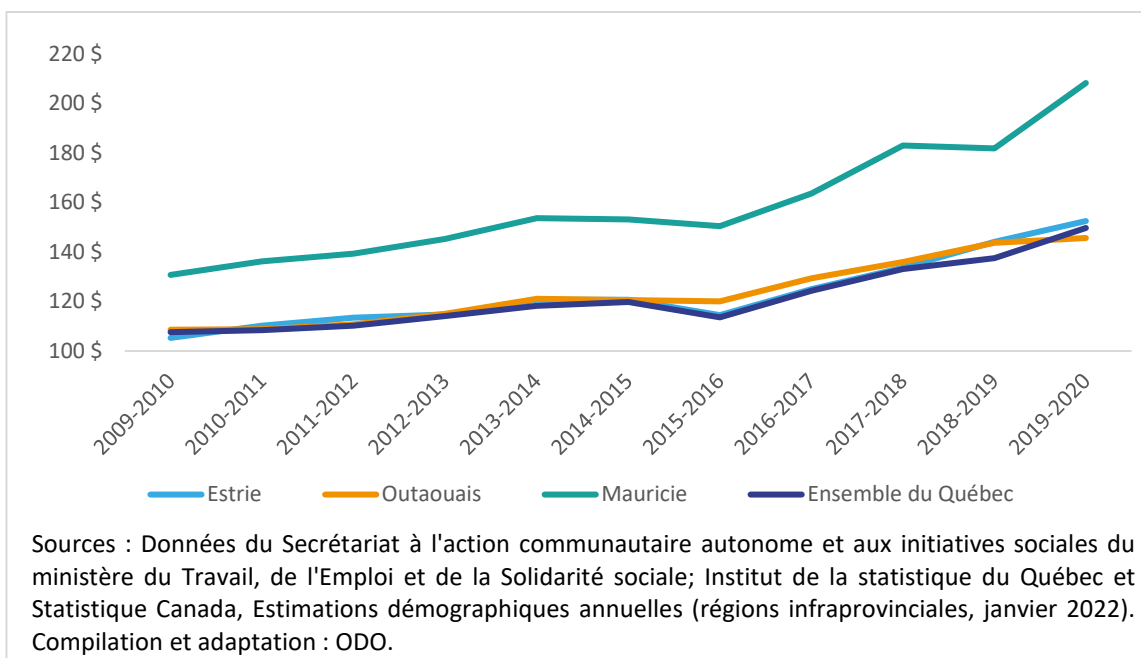
Enfin, bien que les dépenses pour le soutien aux groupes communautaires en Outaouais aient été semblables à la moyenne québécoise dans les dernières années, il nous semble important d'effectuer un suivi de ces dépenses afin de s'assurer que le rattrapage ne se fasse pas aux dépens de ces groupes. D'ailleurs, l'écart entre les dépenses par habitant pour le soutien aux groupes communautaires en Outaouais et la moyenne québécoise était de 4,07 \$ en 2019-2020. Cela représente tout de même un déficit de 1,61 M\$ pour le soutien communautaire dans la région par rapport à la moyenne du Québec.

**Tableau 4. Dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant**

Région	Estrie		Mauricie		Outaouais		Ensemble du Québec	
	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
Dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant	134 \$	152 \$	182 \$	208 \$	144 \$	146 \$	138 \$	150 \$
Proportion de dépenses par habitant par rapport à la moyenne québécoise	104,8%	101,9%	132,2%	139,1%	104,4%	97,3%	100%	100%

Sources : Données du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation, calcul et adaptation : ODO.

**Figure 4. Les dépenses publiques pour le soutien communautaire par**



### 3.1.5 Versements du Québec à l'Ontario pour des services de santé

Il est possible que le retard observé dans la qualité et l'accessibilité des services de santé offerts en Outaouais ainsi que le plus modeste financement comparativement à l'ensemble du Québec et aux régions comparables conduisent les habitants de l'Outaouais à se rendre en Ontario pour avoir accès aux services de santé (Schepper, 2018, p. 6-7). Pour cette raison, nous nous sommes intéressés aux sommes versées par le Québec à l'Ontario pour rembourser les services de santé consommés dans la province voisine par la population de l'Outaouais. À cet égard, nous collaborons avec le CISSSO pour obtenir des détails auprès de la RAMQ concernant les types de services consommés en Ontario. Nous espérons qu'à partir de ces données, nous pourrions faire une meilleure estimation de la part des services qui pourrait être rapatriée par le réseau de santé de l'Outaouais. En revanche, nous n'avons toujours pas ces données en notre possession. Par conséquent, nous prévoyons ajouter des indicateurs en ce sens dès que nous obtiendrons les données. À titre informatif, les données que nous possédons à ce jour sur les services consommés en Ontario sont présentées sous forme de tableau et de figure sans analyse à l'annexe 5.

## 3.2 Éducation

Depuis 2011, l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) a publié deux rapports faisant état de la situation de l'enseignement supérieur en Outaouais. Trois arguments principaux en ressortent, et ce, autant dans le rapport de 2011 que dans *l'État de situation* de 2017. Le premier constat mis de l'avant dans les rapports de l'ACESO est le déficit de programmes offerts aux études supérieures en Outaouais, autant au niveau collégial qu'universitaire, par rapport aux régions similaires. Or le manque de programmes oblige beaucoup d'étudiants de la région de l'Outaouais à se tourner vers les établissements d'enseignement postsecondaire ontariens. Par conséquent, l'ACESO demandait un statut particulier pour l'Outaouais afin que la région puisse obtenir un financement significatif lui permettant de créer de nouveaux programmes et ainsi d'éviter un exode des étudiants de niveau postsecondaire vers l'Ontario. À cet égard, la reconnaissance de l'Assemblée nationale quant au sous-financement de l'Outaouais est un premier pas pour le milieu de l'éducation postsecondaire afin d'atteindre les objectifs mentionnés dans les rapports de l'ACESO. Dans cette section, nous aborderons la situation de la formation collégiale publique et universitaire en Outaouais ainsi que l'exode d'étudiants de l'Outaouais vers des établissements d'enseignement supérieur ontariens.

### 3.2.1 La formation collégiale

En 2018, l'IRIS constatait aussi le retard de l'Outaouais en termes de programmes et d'effectifs étudiants inscrits à des niveaux postsecondaires. Le tableau 5 montre qu'il manquait en Outaouais 8,4 étudiants inscrits au DEC par 1000 habitants pour rejoindre la moyenne des régions comparables<sup>8</sup>. D'ailleurs, comme l'ACESO le soulignait en 2017, l'Outaouais accusait également un déficit de programmes d'études collégiales par rapport aux régions comparables. En 2018-2019, la région n'en comptait que 11 par 100 000 habitants contre une moyenne de 26,3 programmes pour le Saguenay—Lac-St-Jean et la Mauricie.

---

<sup>8</sup> Les données compilées ne concernent que les institutions collégiales publiques de chacun des territoires.

**Tableau 5. Formation collégiale : effectif étudiant et nombre de programmes d'études**

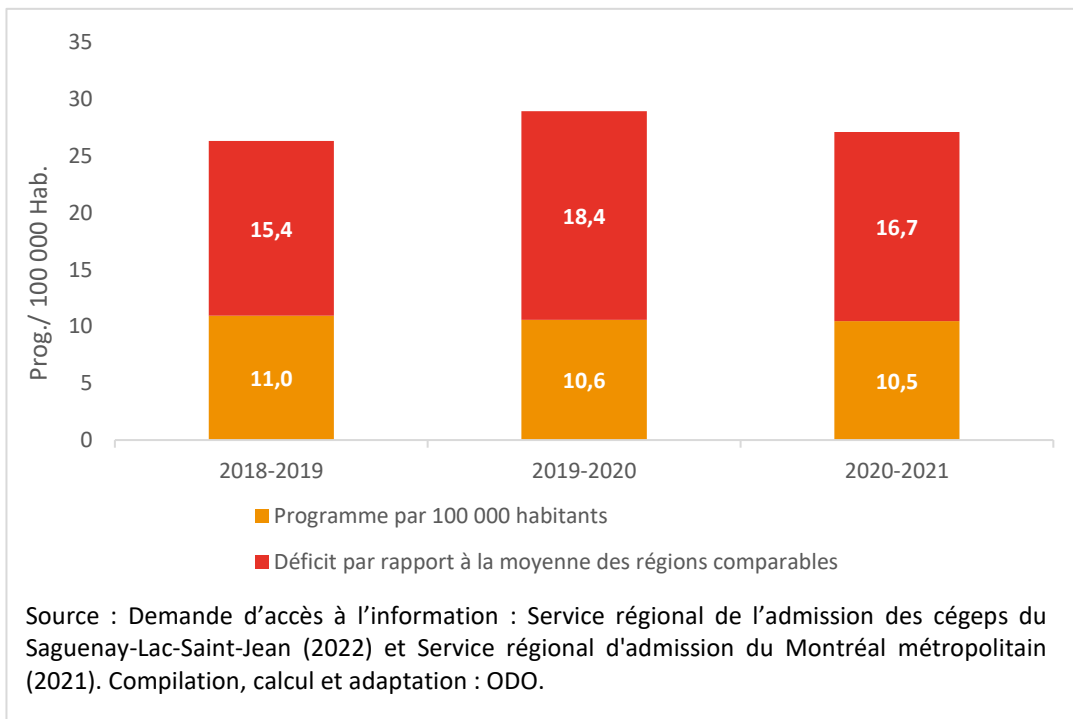
	Saguenay-Lac-Saint-Jean			Mauricie			Outaouais			Moyenne des régions comparables		
Effectif scolaire (DEC)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel	6919	6938	6792	5580	5411	5295	5683	6028	6164	6250	6175	6044
Ratio par 1000 habitants	24,94	24,96	24,35	20,71	19,95	19,32	14,5	15,18	15,36	22,86	22,49	21,9
Programmes d'études (DEC)	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Nombre de programmes d'études offerts	97	113	105	47	46	45	43	42	42	72	79,5	75
Programme par 100 000 habitants	34,97	40,65	37,64	17,44	16,96	16,42	11	10,58	10,47	26,33	28,95	27,1

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Environnement informationnel, Système Socrate; Demande d'accès à l'information : Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2022) et Service régional d'admission du Montréal métropolitain (2021); Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation, calcul et adaptation : ODO.

Depuis, l'écart en termes d'effectif scolaire inscrit par 1000 habitants entre l'Outaouais et ses régions comparables s'est amenuisé. Néanmoins, pour atteindre la moyenne d'étudiants par 1000 habitants du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie, il faudrait 6,5 étudiants supplémentaires par 1000 habitants inscrits au DEC en Outaouais. En revanche, pour la même période, le déficit de programmes en Outaouais ne semble pas se résorber. En fait, comme le montre la figure 5, en 2020-2021, l'Outaouais avait besoin de 16,65 programmes de niveau collégial de plus par 100 000 habitants pour atteindre le ratio moyen des régions comparables.

Lors des discussions avec les sous-comités sectoriels en éducation, l'un des facteurs évoqués pour expliquer le manque d'étudiants au sein des établissements d'enseignement collégial était l'absence de résidence pour héberger les étudiants. Nous avons effectivement constaté que l'Outaouais est la seule région du Québec qui ne compte pas de résidence pour ses étudiants collégiaux. À cet égard, rappelons d'abord que le territoire de l'Outaouais est vaste et ensuite, que le loyer moyen à Gatineau, où se trouve la plupart des institutions collégiales, est beaucoup plus cher que dans les villes où sont situées les institutions collégiales des régions comparables à l'Outaouais (Cyr, 2022). La possibilité de vivre en résidence pourrait faciliter l'accès aux études pour les étudiants vivant dans des régions éloignées des institutions collégiales.

**Figure 5. Programmes d'études collégiales offerts en Outaouais (DEC) par tranche de 100 000 habitants par rapport à la moyenne des régions**



Mentionnons enfin que, pour l'année 2020-2021, le fossé à combler en Outaouais pour atteindre la moyenne des régions comparables est de 6,5 étudiants au DEC par 1000 habitants et de 16,65 programmes de DEC par 100 000 habitants. En nombre absolu, cela représente près de 2 606 étudiants de plus que l'effectif actuel et une offre de 67 programmes supplémentaires.

### **Mesures en place et pistes d'action à entreprendre**

Le Cégep de l'Outaouais a récemment déposé une demande au gouvernement du Québec afin de pouvoir construire des résidences étudiantes sur ses terrains. Le projet chiffré à environ 22 M\$ prévoit une soixantaine de logements pouvant potentiellement accueillir 120 étudiants (Leblanc, 2022). Ce projet permettrait aux institutions collégiales de l'Outaouais d'être plus compétitives par rapport aux autres régions du Québec.

Par ailleurs, la création de nouveaux programmes est le principal argument mis de l'avant par les acteurs du milieu de l'éducation postsecondaire afin d'augmenter le nombre d'étudiants et d'éviter leur exode de la région. C'est dans cette optique que le Cégep de l'Outaouais a présenté une demande au gouvernement du Québec dans le but d'agrandir ses infrastructures d'enseignement et ses installations sportives. Ces projets avoisinant 110 M\$ visent à accueillir davantage de programmes et à améliorer l'expérience étudiante au sein de cet établissement (Bélanger, 2021).

#### *3.2.2 La formation universitaire*

Les enjeux concernant les institutions collégiales de l'Outaouais affectent aussi le milieu universitaire. Comme l'indique le tableau 6, en 2018-2019, l'effectif étudiant inscrit à l'université par 1 000 habitants était nettement plus faible en Outaouais (13,17) qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean (21,90) et en Mauricie (46,73). Quant au nombre de programmes d'études universitaires par 100 000 habitants<sup>9</sup>, il était de 15,04 en Outaouais en 2018 alors que la moyenne dans les régions comparables était plus du double, avec un ratio de 30,9 programmes par 100 000 habitants. D'ailleurs, un retard plus important est observé dans les domaines des sciences et du génie au premier cycle universitaire, comme l'illustre la figure 6.

---

<sup>9</sup> Il existe plusieurs manières de compiler le nombre de programmes au sein des établissements d'enseignement supérieur. De ce fait, le nombre de programmes d'études collégiales et universitaires diffère du nombre présenté dans l'étude de l'ACESO de 2017. Cela s'explique par des choix méthodologiques différents. La méthodologie derrière le nombre de programmes de ce rapport peut être consultée à l'annexe 1.

**Tableau 6. Formation universitaire : effectif étudiant et nombre de programmes d'études**

	Saguenay–Lac-Saint-Jean			Mauricie			Outaouais			Moyenne des régions comparables		
Effectif scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel	6076	5871	5146	12592	12498	12748	5167	4886	4737	9334	9185	8947
Ratio par 1000 habitants	21,90	21,12	18,45	46,73	45,09	46,51	13,2	12,31	11,80	34,14	33,45	32,40
Programmes d'études	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de programmes d'études offerts	76	78	74	93	96	95	59	59	60	83,5	86	83,5
<i>Baccalauréat</i>	42	43	41	43	45	43	23	23	23	42,5	44	42
<i>Maîtrise</i>	24	25	23	33	34	35	28	28	28	27,5	28,5	28
<i>Doctorat</i>	10	10	10	17	17	17	8	8	9	13,5	13,5	13,5
Programme par 100 000 habitants	27,40	28,06	26,53	34,51	35,40	34,66	15	14,86	14,95	30,90	31,68	30,60
Programme par 100 000 habitants de 15 à 24 ans	270,28	277,70	261,14	351,02	363,60	358,40	136	134,82	136,98	388,30	397,60	386,00

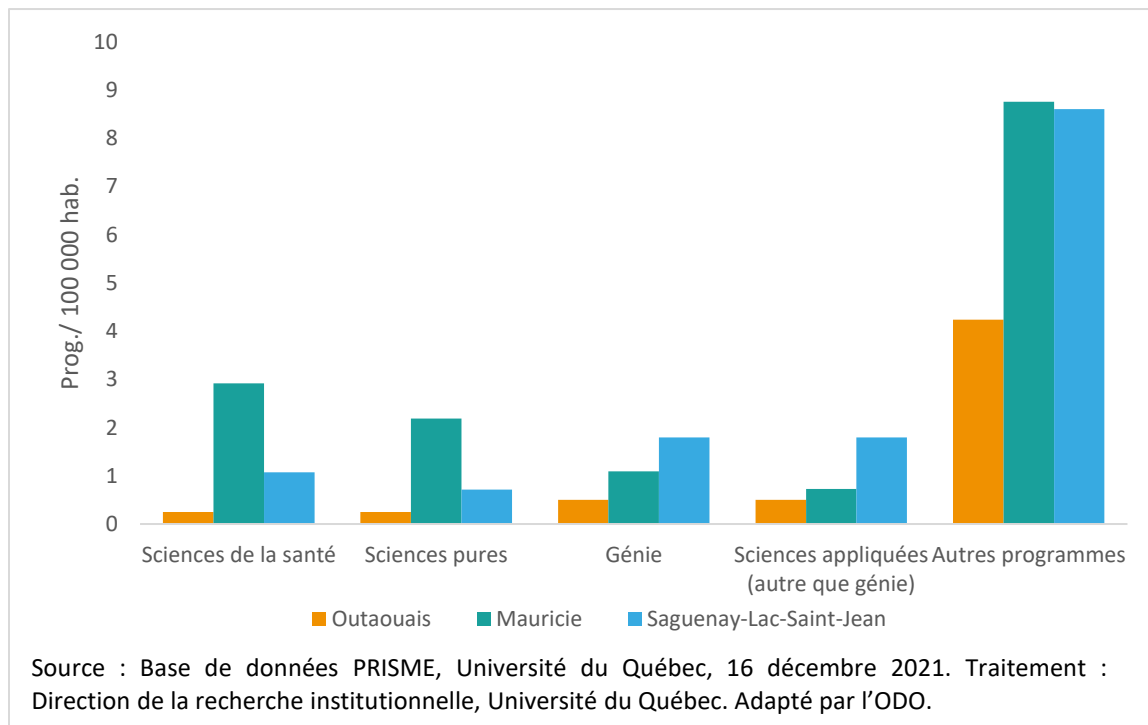
Source : Base de données PRISME, Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec, (2021). Traitement : Gestion des données institutionnelles, Service de gestion tactique et logistique institutionnelle, UQTR, (2022); Demande d'accès à l'information : Registraires de l'Université du Québec à Chicoutimi (2022); Demande d'accès à l'information : Registraires de l'Université du Québec en Outaouais (2021); Base de données PRISME, Université du Québec, (2021); Traitement : Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec; ISQ. Statistique Canada. Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation, calcul et adaptation : ODO.



Entre 2018-2019 et 2020-2021, l'écart d'effectif étudiant inscrit à l'université par tranche de 1 000 habitants s'est accentué entre l'Outaouais et la moyenne des régions comparables. En effet, le nombre d'étudiants inscrits à l'UQO a baissé de 8,3 % pendant cette période contre seulement 4,1 % dans les régions comparables, ce qui a fait passer le ratio d'étudiants par 1000 habitants de 13,2 à 11,8 en Outaouais. Malgré la baisse d'effectif, ce ratio se maintient à 32,4 en moyenne dans les régions comparables. L'écart dans le nombre de programmes offerts par tranche de 100 000 habitants est resté quant à lui inchangé.

En ce qui concerne le nombre de programmes de baccalauréat en sciences de la santé, en sciences pures, en génie et en sciences appliquées, la figure 6 montre que l'écart demeure plus important pour ce type de programmes que pour les autres en 2020-2021. En effet, l'Outaouais offre seulement 1,5 programme par tranche de 100 000 habitants dans ces disciplines, soit uniquement 6 programmes au total, alors que ce ratio est de 6,15 par 100 000 habitants en moyenne dans les régions comparables, soit quatre fois plus.

**Figure 6. Programmes de baccalauréat par tranche de 100 000 habitants en 2020-2021**



À la lumière de ces statistiques, on constate que l'Outaouais a en 2020-2021 un fossé à combler de 19,19 étudiants universitaires et de 15,61 programmes d'études par tranche

de 1 000 habitants pour rejoindre la moyenne des régions comparables. En nombre absolu, cela représente un écart à rattraper de près de 7 701 étudiants au sein des institutions universitaires de l'Outaouais et un déficit de 63 programmes d'études.

### **Mesures en place et pistes d'action à entreprendre**

*L'état de situation de 2017* de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) rappelait déjà l'importance d'un élargissement et d'une diversification des programmes offerts par les établissements d'enseignement supérieur de l'Outaouais. Pour y parvenir, l'ACESO souhaitait que le statut particulier de l'Outaouais soit entériné. Maintenant que c'est chose faite, il faudrait qu'en considération de ce statut particulier, les projets présentés par des établissements de l'Outaouais au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur suivent un cheminement différent de ceux présentés par d'autres régions. Une telle politique permettrait un réel rattrapage de la région (ACESO, 2017).

Depuis *L'état de situation de 2017* de l'ACESO, les étudiants de l'UQO ont accès à six nouveaux programmes (soit 1 baccalauréat, 3 doctorats et 2 maîtrises). Par ailleurs, entre 2022 et 2025, l'UQO prévoit ouvrir un total de 14 nouveaux programmes, soit cinq baccalauréats, quatre maîtrises et cinq doctorats.

De plus, dans son Plan de développement, l'UQO (2020) demandait un appui financier du gouvernement du Québec totalisant environ 4,88 M\$ pour développer 9 nouveaux programmes répartis dans les domaines de la santé, des sciences naturelles et des technologies. De cette somme, 2,48 M\$ irait au développement de programmes et 2,4 M\$ à la mise en place de deux laboratoires. Notons tout de même qu'avec l'ajout des 14 programmes prévus d'ici 2025 à l'UQO et des 9 programmes qui sont toujours à développer, l'Outaouais ne parviendrait pas à résorber son déficit de programmes par rapport à la moyenne des régions comparables. En fait, en se basant sur les données de 2020-2021, il manquerait toujours 40 programmes universitaires en Outaouais pour rattraper la Mauricie et le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, les acteurs universitaires nous ont aussi souligné l'importance de réaliser le projet d'unification des campus de l'UQO afin d'attirer davantage d'étudiants. En ce sens, le fait d'avoir un seul pavillon permettrait de dynamiser la vie étudiante en rassemblant l'ensemble des étudiants de tous les programmes dans des espaces communs. Dans le même ordre d'idées, il est attendu que le pavillon unifié puisse créer une identité plus forte favorisant de ce fait l'appartenance des étudiants à l'UQO. Bien que difficilement quantifiables, ces aspects qualitatifs pourraient probablement ajouter une plus-value en termes d'attractivité des étudiants.

Finalement, il nous semble aussi important de souligner l'absence de gymnase permettant de pratiquer des sports nécessitant de grandes surfaces à l'UQO. Ce type d'infrastructure participe souvent au développement de l'identité universitaire en plus de bonifier la vie étudiante. Bien qu'une telle infrastructure n'apparaisse pas dans les plans du pavillon unifié, force est de constater que l'absence d'un tel gymnase est un autre élément qui différencie l'Outaouais des régions comparables.

### *3.2.3 L'exode étudiant*

La principale cause évoquée par les acteurs du milieu de l'enseignement supérieur pour expliquer l'exode des étudiants de l'Outaouais vers l'Ontario est l'offre déficiente de programmes offerts en Outaouais. En dépit des frais de scolarité près de trois fois plus élevés, les étudiants vont donc s'inscrire dans une institution ontarienne afin de poursuivre leurs études dans leur domaine de prédilection (ACESO, 2017). Ainsi, le tableau 7 montre qu'il y avait 7 531 étudiants de l'Outaouais inscrits dans des établissements de niveau universitaire ontariens en 2018-2019. À titre comparatif, le nombre d'étudiants inscrits au DEP/ASP, au DEC et à l'université en Outaouais étaient respectivement de 4 965, 5 683 et 5 167. En additionnant l'effectif étudiant postsecondaire en Outaouais de 2018-2019 aux étudiants de l'Outaouais qui poursuivent leurs études dans la partie ontarienne de la région de la capitale nationale, on observe que le tiers (32,26 %) des étudiants de la région étudient en Ontario. Ce pourcentage monte à 40,97 % si on fait abstraction des étudiants des centres de formation professionnelle. Cette réalité a de lourdes conséquences puisqu'environ 25 % des qualifications obtenues dans les institutions postsecondaires ontariennes ne sont pas reconnues au Québec, ce qui entraîne donc un exode de travailleurs vers l'Ontario et donc des pertes de revenus pour le Québec à long terme (Schepper, 2018). L'exode de travailleurs formés au Québec depuis le primaire représente aussi des investissements en éducation qui ne profiteront pas au Québec.

En 2020-2021, c'est 7 587 étudiants de l'Outaouais qui étaient inscrits dans des établissements de l'Ontario. La situation est donc plutôt semblable à celle de 2018-2019. Il en est de même quant à la part des étudiants qui vivent en Outaouais et qui étudient en Ontario.

En somme, la bonification de l'offre de programmes en Outaouais permettrait de contrer une grande partie de l'exode étudiant vers les établissements de l'Ontario. En rapatriant à l'UQO l'ensemble des 4 709 étudiants de l'Outaouais inscrits à l'Université Carleton, à l'Université Saint-Paul et à l'Université d'Ottawa, on pourrait pratiquement doubler l'effectif étudiant de l'Outaouais. Au niveau collégial, le rapatriement des 2 878 étudiants

résidant en Outaouais qui étudient dans les collèges ontariens augmenterait l'effectif des cégeps de l'Outaouais de 46,7 %.

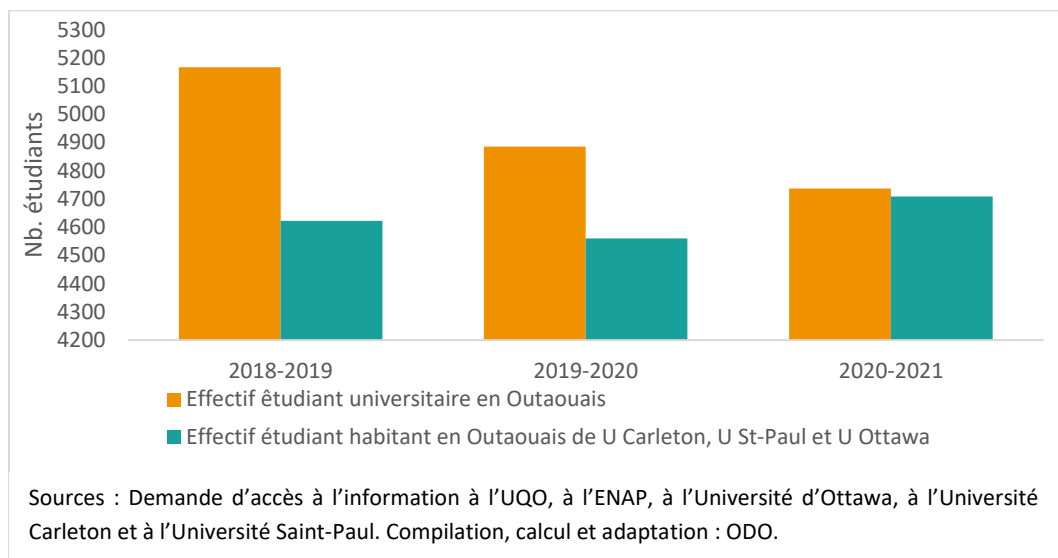
**Tableau 7. Étudiants de l'Outaouais inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire de la région d'Ottawa**

	2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	n	%	n	%	n	%
<b>Exode des étudiants vers les établissements de l'Ontario</b>						
Effectif étudiant habitant en Outaouais inscrit dans les établissements postsecondaires de l'Ontario	7 531	7,5	7 298	7,1	7 587	7,4
<b>Exode vers les établissements universitaires</b>						
Effectif étudiant habitant en Outaouais inscrit dans les établissements universitaires de l'Ontario	4 623	6,2	4 561	6,1	4 709	6,1
U Carleton <sup>1</sup>	834	2,7	873	2,8	930	2,9
U St-Paul	144	13,7	123	11,9	138	11,5
U Ottawa	3 645	8,6	3 565	8,3	3 641	8,2
<b>Exode vers les établissements collégiaux</b>						
Effectif étudiant habitant en Outaouais inscrit dans les établissements collégiaux de l'Ontario	2 908	10,8	2 737	10,2	2 878	11,3
Algonquin College	989	5,0	963	4,8	964	5,2
La Cité <sup>2</sup>	1919	27,5	1774	26,5	1914	28,2

1 : Les données pour l'Université Carleton incluent les étudiants en provenance de toutes les régions du Québec. Compte tenu de la proximité de l'Outaouais, on considère que la plupart des inscriptions proviennent de l'Outaouais. 2 : Le nombre total d'étudiants de la cité est le nombre d'étudiant aux programmes postsecondaires pour une année complète allant du 1er avril au 31 mars de l'année suivante. Ainsi les données pour 2018 comprennent l'ensemble des étudiants pour 2018-2019 et ainsi de suite pour les années suivantes.

Sources : Demande d'accès à l'information au Collège La Cité, au collège Algonquin, à l'Université d'Ottawa, à l'Université Carleton et à l'Université Saint-Paul; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation, calcul et adaptation : ODO.

**Figure 7. Effectif étudiant universitaire habitant l'Outaouais en fonction du lieu d'études, 2018-2019 à 2020-2021**



Ces données doivent cependant être interprétées avec une certaine prudence, car les étudiants qui vivent en Outaouais et qui étudient en Ontario ne sont pas nécessairement tous originaires de l'Outaouais. Une partie d'entre eux pourrait provenir d'une autre région du Québec ou de l'Ontario et avoir préféré se loger du côté du Québec en raison du prix des loyers plus avantageux de ce côté-ci de la rivière. Néanmoins, considérant que les frais de scolarité sont substantiellement moins chers du côté du Québec, il serait logique de croire qu'un étudiant de l'Outaouais a avantage à profiter des services d'enseignement postsecondaire du Québec. De plus, il est important de rappeler qu'environ le quart des programmes postsecondaires de l'Ontario ne sont pas reconnus au Québec (Schepper, 2018). Il devient donc plus intéressant pour un habitant de l'Outaouais de poursuivre ses études au Québec s'il envisage de travailler dans la région.

### 3.3 Culture

Les indicateurs sur la culture sont peu nombreux et encore plus rares lorsque l'on s'intéresse à des données régionales. Néanmoins, un inventaire des statistiques régionales existantes sur la culture nous a permis de trouver deux indicateurs provenant de l'ISQ et de l'OCCQ qui concordent avec l'objectif de notre recherche. Ces deux indicateurs régionaux concernent les dépenses de l'administration publique québécoise en culture et le nombre d'institutions muséales présentes par région. Il est à noter que ces indicateurs sont en lien avec la résolution de l'Assemblée nationale qui reconnaît le

retard de financement et le déficit d'infrastructures régionales que ce retard a engendré. Le troisième indicateur culturel retenu pour cette étude concerne plus spécifiquement l'aide financière accordée aux artistes et organismes culturels par les grands organismes subventionnaires de la culture au Québec. Bien que cet appui financier soit inclus dans les dépenses publiques en culture, cet indicateur offre davantage de détails et permet une interprétation différente en ce qui a trait aux solutions pour mettre fin au sous-financement de la culture en Outaouais. Dans cette section, nous présentons donc d'abord les dépenses publiques du gouvernement du Québec en culture pour ensuite développer sur l'aide financière accordée aux artistes et organismes culturels et, finalement, nous exposons la situation des institutions muséales en Outaouais.

### *3.3.1 Dépenses de l'administration publique québécoise en culture*

L'Assemblée nationale reconnaissait le retard de financement de l'Outaouais dans plusieurs domaines en 2019. Afin de mettre en place un mécanisme permettant de suivre les efforts du gouvernement du Québec pour rattraper ce retard, il nous semble important de constater l'état de la situation avant cette reconnaissance et d'évaluer périodiquement par la suite l'évolution de la situation. Ainsi, en 2018-2019, on observe que les dépenses du gouvernement du Québec en culture en Outaouais s'élevaient à 18,8 M\$, soit 3,2 M\$ de moins que les dépenses moyennes dans les régions comparables<sup>10</sup>. Même si cet écart peut sembler faible, il est important de rappeler que la population de l'Outaouais est bien supérieure à celle des autres régions. Pour cette raison, la suite de notre analyse se penchera davantage sur des comparaisons en dollars par habitant. Dans cette optique, toujours en 2018-2019, les dépenses du gouvernement en culture par habitant en Outaouais (47,86 \$/hab.) étaient très inférieures à la moyenne des régions comparables (78,30 \$/hab.). Ce retard de l'Outaouais s'explique notamment par des dépenses beaucoup plus élevées dans les régions comparables en ce qui concerne les arts de la scène en particulier, où les sommes allouées par le gouvernement sont 9,5 fois supérieures à celles reçues en Outaouais.

En 2019-2020, comme l'indiquent le tableau 8 et la figure 8, l'Outaouais a reçu un peu plus que l'année précédente avec un montant de 52,03 \$/hab. alors que la moyenne des dépenses dans les régions comparables est restée semblable à l'année précédente (78,97 \$/hab.). Bien que l'écart se soit légèrement résorbé dans le domaine des arts visuels, des métiers d'art et des arts médiatiques, l'écart total vis-à-vis des régions comparables demeure considérable, et ce, à cause d'un retard dans d'autres domaines

---

<sup>10</sup> Rappelons ici que les régions comparables à l'Outaouais dans le domaine de la culture sont la Mauricie, l'Estrie et le Centre-du-Québec. Pour davantage d'information à ce sujet, vous pouvez consulter la sous-section *Régions comparables* dans la section *Méthodologie*.

de la culture. Ainsi, en 2019-2020, les dépenses moyennes par habitant du gouvernement du Québec sont 9 fois plus élevées en Estrie, en Mauricie et dans le Centre-du-Québec qu'en Outaouais en ce qui concerne les arts de la scène; 7 fois plus élevées en cinéma; 4 fois plus élevées pour les livres et périodiques; 2,5 fois plus élevées pour le patrimoine, les institutions muséales et les archives et 1,8 fois plus élevées pour les bibliothèques.

En fait, une bonne partie du retard de financement en culture en Outaouais peut s'expliquer par le peu de financement du gouvernement dans les bibliothèques de la région. Notons à ce sujet que les budgets des bibliothèques collégiales et universitaires sont directement liés au nombre de programmes offerts par les établissements d'enseignement. Par conséquent, le manque à gagner de l'Outaouais en culture est en partie attribuable au retard de la région en éducation postsecondaire. Ainsi, en 2019-2020, le manque à gagner en financement pour les bibliothèques collégiales et universitaires de l'Outaouais représente à lui seul 46,7 % du retard de la région en termes de dépenses par habitant en culture.

**Tableau 8. Dépenses de l'administration publique québécoise en culture (en dollars par habitant) selon le domaine et la région administrative, 2019-2020**

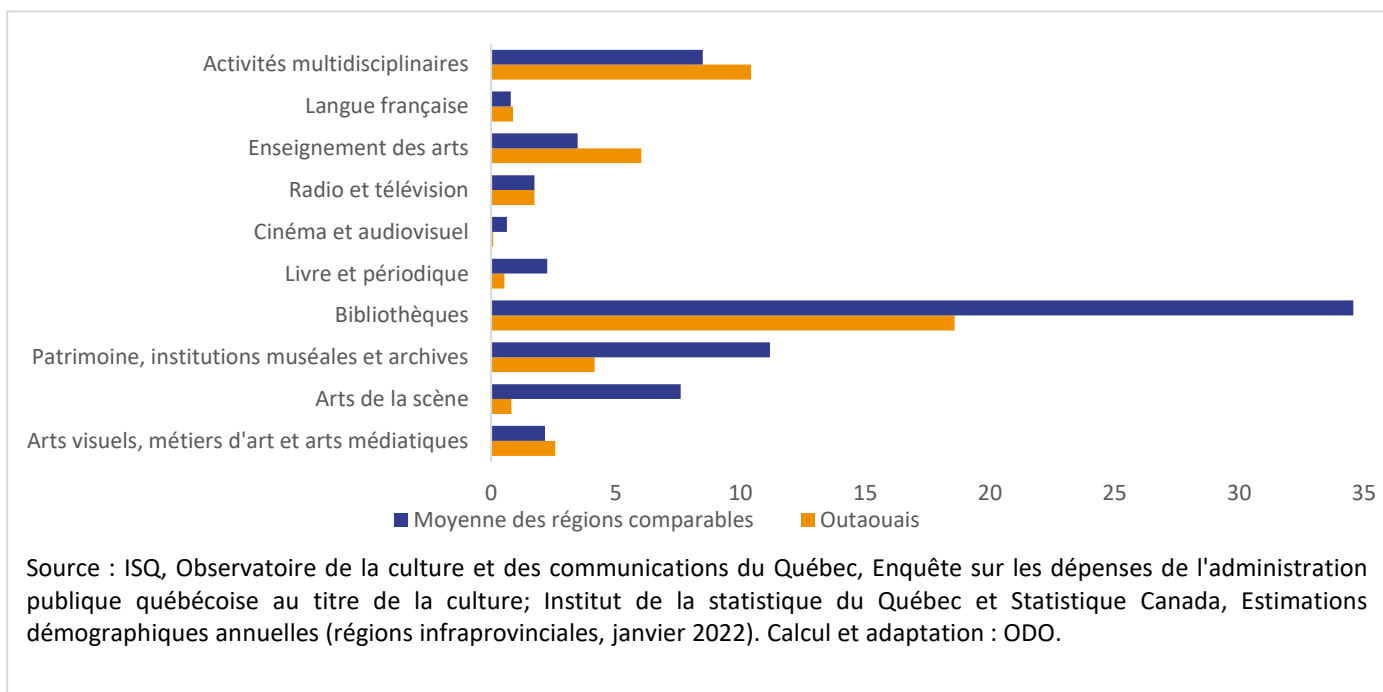
Domaine et secteur d'activité	Mauricie	Estrie	Centre-du-Québec	Outaouais	Moyenne des dépenses par hab. des régions intermédiaires sans l'Outaouais
Total (Domaines et secteurs d'activité)	95,13	89,19	47,90	52,03	78,97
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	3,12	2,22	1,03	2,57	2,16
Arts visuels	2,53	0,85	0,75	1,48	1,36
Métiers d'art	0,14	0,58	0,05	0,37	0,28
Arts médiatiques	0,44	0,80	0,24	0,72	0,52
Arts de la scène	7,10	5,46	10,97	0,82	7,60
Théâtre	0,69	2,50	2,76	0,15	2,00

Musique et opéra	1,79	2,08	2,10	0,46	1,99
Danse	0,34	0,55	0,11	0,03	0,35
Variétés	4,29	0,33	6,01	0,18	3,26
Patrimoine, institutions muséales et archives	16,81	9,74	6,98	4,15	11,19
Patrimoine	2,72	0,48	1,35	2,24	1,45
Institutions muséales	11,87	6,99	5,38	0,39	8,07
Archives	2,22	2,28	0,25	1,52	1,66
Bibliothèques	35,76	48,56	14,85	18,59	34,58
Publiques	7,98	5,01	3,21	2,98	5,43
Scolaires	7,26	7,07	8,73	6,65	7,62
Collégiales et universitaires	20,52	36,48	2,91	8,96	21,54
Livre et périodique	3,11	2,41	1,09	0,53	2,25
Cinéma et audiovisuel	1,29	0,22	0,48	0,09	0,64
Radio et télévision	1,57	1,68	2,00	1,74	1,74
Enseignement des arts	5,49	4,33	0,14	6,03	3,47
Langue française	1,24	0,77	0,31	0,87	0,79
Activités multidisciplinaires	14,12	7,07	4,22	10,42	8,48
Festivals et événements à caractère culturel	5,50	1,26	0,70	2,52	2,45
Autres activités multidisciplinaires	8,62	5,80	3,53	7,90	6,03
Autres activités culturelles	5,46	6,68	5,81	6,12	6,04

Sources : ISQ, Observatoire de la culture et des communications du Québec, Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation et calcul : ODO.



**Figure 8. Dépenses du gouvernement du Québec en culture selon le secteur d'activité dans les régions intermédiaires (en dollar par habitant)**



Notons tout de même que la culture ne se limite pas qu'aux bibliothèques et que l'absence de programmes d'études postsecondaires ne permet pas de justifier à elle seule l'écart des dépenses en culture entre l'Outaouais et les régions comparables. Par ailleurs, le tableau 8 démontre un écart important entre la moyenne des régions comparables et l'Outaouais quant aux dépenses consacrées aux institutions muséales et aux arts de la scène. Nous y reviendrons un peu plus loin. Mentionnons néanmoins que le ministère de la Culture et des Communications attribue en partie cet écart à un nombre limité de demandes de subvention faites par les acteurs locaux du milieu. C'est d'ailleurs cette affirmation qui nous a amenés à suivre les subventions octroyées aux artistes et organismes comme deuxième indicateur en culture.

Enfin, soulignons qu'en 2019-2020, le gouvernement du Québec aurait dû investir 26,94 \$ de plus par habitant pour la culture en Outaouais pour atteindre la moyenne des dépenses faites dans les régions comparables. Pour le milieu de la culture, cela représente un manque à gagner d'environ 11,3 M\$ par année.

## **Mesures mises en place et pistes d'action à entreprendre**

Bien que le retard soit considérable, plusieurs mesures ont été mises en place et ne se reflètent pas nécessairement dans le tableau 8 puisque les dépenses annoncées n'ont pas encore été décaissées des comptes du gouvernement.

De ce fait, le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à financer deux bibliothèques sur le territoire de la ville de Gatineau, soit un investissement de plus de 5 M\$ pour la construction de la nouvelle bibliothèque Lucy-Faris qui devrait ouvrir ses portes à Aylmer en 2025 (Bergeron, 2021) et un investissement de 1,5 M\$ pour la construction de la bibliothèque Donald-Charron dans le secteur du Plateau. Dans ce dernier cas, la contribution du gouvernement est assurée et a fait l'objet d'une entente officielle avec la Ville de Gatineau, mais le montant n'est toujours pas comptabilisé dans les statistiques ci-dessus.

Par ailleurs, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Papineau ont toutes les deux déposé des demandes afin de pouvoir bénéficier du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Il s'agirait d'une première fois en ce qui concerne la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau alors que ce serait un renouvellement d'entente pour la MRC de Papineau. Ces projets pourraient avoir un impact à la hausse sur les dépenses du gouvernement en patrimoine dans la région.

De plus, en septembre 2021, la Ville de Gatineau a adopté une résolution visant à soutenir l'intégration des services des organismes L'Avant-Première et L'Artishow au bâtiment patrimonial situé au 100 Gamelin appartenant à la Ville. En ce sens, des investissements sont attendus afin de sauvegarder le bâtiment grandement détérioré. Le coût de ce projet est évalué à 24 M\$ et « les sources de financement relèveront de l'engagement des divers partenaires, soit 40 % par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, 35 % par la Ville de Gatineau et 25 % par le Patrimoine canadien » (Ville de Gatineau, 2021).

À cela s'ajoute l'annonce récente d'une entente de 750 k\$ sur trois ans pour soutenir la culture en Outaouais. En fait, de cette somme, 372 k\$ proviendront du CALQ, 231 k\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), 75 k\$ de la Ville de Gatineau ainsi que 18 k\$ de chacune des quatre MRC de l'Outaouais (Bergeras, 2022). C'est donc un nouvel investissement de 603 k\$ provenant de différents organismes du gouvernement du Québec.

En outre, il est vrai que plusieurs projets d'infrastructure sont à venir et que ceux-ci augmenteront probablement les dépenses par habitant en culture et permettront petit à petit de rattraper le retard de l'Outaouais en infrastructures. Néanmoins, les différents

acteurs du milieu culturel abordés dans le cadre de cette recherche tenaient à souligner qu'il est important d'augmenter les dépenses récurrentes dédiées au soutien à la mission des organismes culturels et aux artistes locaux. En effet, l'apport de nouvelles infrastructures, bien que nécessaire pour rattraper le retard, amène le gouvernement à faire des dépenses ponctuelles, mais cela ne garantit en rien la vitalité du milieu de la culture et de ses acteurs qui font vivre ces infrastructures.

### *3.3.2 Soutien financier aux artistes et aux organismes culturels*

À la suite des discussions avec le sous-comité sectoriel en culture, il semblait important de s'intéresser plus particulièrement à l'aide financière accordée aux artistes et aux organismes culturels. En ce sens, bien que l'aide versée par les organismes subventionnaires de la culture soit comptabilisée dans le tableau 9, une analyse de l'aide octroyée par la SODEC et le CALQ permet d'approfondir les réflexions quant aux mesures à mettre en place pour rattraper le retard de l'Outaouais en culture.

Ainsi, en 2018-2019, le ratio d'artistes et d'organismes de l'Outaouais ayant reçu de l'aide financière de la SODEC et du CALQ par tranche de 100 000 habitants était de 15,8 % alors que la moyenne des régions comparables était de 27,1 %. Le nombre d'artistes et d'organismes obtenant de l'aide était donc, en moyenne, 1,7 fois plus élevé dans les régions comparables qu'en Outaouais. La même année, l'ensemble du soutien financier octroyé par la SODEC et le CALQ à des artistes et des organismes représentait 3,16 \$ par habitant en Outaouais alors que ce montant s'élevait en moyenne à 10,19 \$ par habitant dans les régions comparables, soit 3,2 fois plus<sup>11</sup>.

D'ailleurs, le tableau 2 montre qu'à l'exception de l'aide financière accordée aux artistes et aux écrivains par le CALQ en 2019-2020, l'Outaouais a reçu moins de soutien financier du CALQ et de la SODEC en 2018-2019 et 2020-2021, et ce tant en ce qui concerne le nombre d'interventions financières que les montants totaux de ces interventions. Ainsi, en 2020-2021, alors que l'Outaouais recevait 4,34 \$/hab. de la SODEC et 9,36 \$/hab. du CALQ, ces montants étaient respectivement de 6,26 \$/hab. et 19,86 \$/hab. en moyenne dans les régions comparables.

---

<sup>11</sup> Données tirées de : Conseil des arts et des lettres du Québec (2018-2019 à 2020-2021), Rapport annuel; Société de développement des entreprises culturelles (2021), Rapport annuel de gestion 2020-2021; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation et calcul : ODO

**Tableau 9. Soutien financier au milieu de la culture du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) par région**

	Mauricie			Estrie			Centre-du-Québec			Outaouais			Moyenne des régions intermédiaires sans l'Outaouais		
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>SODEC</b>															
Intervention financière (nombre/100 000 hab.)	18,18	21,02	16,42	12,28	10,02	14,98	9,29	6,81	5,56	5,86	5,54	7,22	13,29	12,59	12,68
Intervention financière (\$/hab.)	2,15	3,25	4,15	3,58	1,04	11,88	0,76	0,66	1,10	0,64	0,72	4,34	2,30	1,63	6,26
<b>CALQ</b>															
Aide financière aux artistes et aux écrivains (nombre/100 000 hab.)	7,05	7,38	7,66	12,28	10,02	14,98	4,04	4,81	6,36	6,88	8,82	4,48	7,12	7,88	8,49

Aide financière aux artistes et aux écrivains (\$/hab.)	0,68	0,60	1,01	0,74	1,00	1,67	0,62	0,70	0,83	0,32	0,96	0,43	0,69	0,78	1,21
Aide financière aux organismes (nombre/100 000 hab.)	5,94	5,53	6,57	9,21	7,59	8,39	4,04	8,02	5,17	3,06	2,52	4,98	6,64	7,06	6,87
Aide financière aux organismes (\$/hab.)	7,49	6,19	16,45	8,02	6,60	18,37	5,81	5,19	21,41	2,20	2,52	9,13	7,20	6,05	18,65

Données tirées de : Conseil des arts et des lettres du Québec (2018-2019 à 2020-2021), Rapport annuel; Société de développement des entreprises culturelles (2021), Rapport annuel de gestion 2020-2021; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022).  
Compilation et calcul : ODO.

Par conséquent, en 2020-2021, la SODEC et le CALQ ont accordé un soutien financier par habitant respectivement 1,4 et 2,1 fois supérieur dans les régions comparables à celui alloué à l’Outaouais.

Tel que mentionné précédemment, le ministère de la Culture et des Communications estime que le peu de dépenses engendrées dans certains secteurs culturels s’expliquerait en partie par un nombre limité de demandes de subvention faites par les acteurs du milieu. Les données du CALQ semblent partiellement confirmer cette hypothèse puisque le nombre de demandes d’aide financière qu’il a reçues par 100 000 habitants était inférieur à la moyenne des régions comparables en 2018-2019 et 2020-2021. Toutefois, ce n’était pas le cas en 2019-2020 alors que le nombre de demandes reçues était légèrement supérieur aux comparables. Cela s’est d’ailleurs reflété positivement puisqu’en 2019-2020, l’Outaouais a bénéficié d’un soutien financier du CALQ supérieur à celui des autres régions intermédiaires<sup>12</sup>.

En somme, comme le total de l’aide octroyée varie beaucoup d’année en année, il n’existe pas de cible précise à atteindre en termes d’aide aux organismes culturels et aux artistes de l’Outaouais, que ce soit monétairement ou en nombre d’interventions financières par région. Néanmoins, il serait souhaitable que l’Outaouais bénéficie d’un financement par habitant au moins équivalent à la moyenne des régions comparables.

### **Mesures mises en place et pistes d’action à entreprendre**

Étant donné l’hypothèse selon laquelle le plus faible soutien financier du CALQ et de la SODEC en Outaouais serait attribuable à un petit nombre de demandes, les différentes intervenantes de la culture interrogées dans le cadre de cette étude suggéraient que le MCC fasse davantage de promotion des programmes de subvention auprès des artistes et des organismes culturels de la région.

Par ailleurs, les membres du sous-comité sectoriel sur la culture soutiennent aussi qu’il y aurait un exode de la main-d’œuvre culturelle vers Montréal. La solution proposée pour pallier ce problème consiste à créer des programmes et des incitatifs permettant de dynamiser le milieu culturel et qui devraient être mis en place par le MCC. D’ailleurs, cette aspiration à ce que les acteurs du milieu culturel demeurent en Outaouais est l’un des objectifs derrière le soutien financier de 750 k\$ annoncé pour la culture en Outaouais et mentionné précédemment (Bergeras, 2022).

---

<sup>12</sup> Données tirées de : Conseil des arts et des lettres du Québec (2018-2019 à 2020-2021), Rapport annuel; Société de développement des entreprises culturelles (2021), Rapport annuel de gestion 2020-2021; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Compilation et calcul : ODO.

### 3.3.3 Les institutions muséales

En 2019, le Dossier Outaouais affirmait que l’Outaouais était la seule région du Québec qui ne possédait pas de musée régional sur son territoire (Ville de Gatineau et coll., 2019). La même année, Équité Outaouais soulignait qu’« aucun organisme muséologique ou patrimonial de l’Outaouais n’a reçu l’agrément accordé par le ministère de la Culture et des Communications » (Blanchette, 2019, p. 3). Pourtant, l’agrément est indispensable pour que les organismes puissent obtenir du financement du gouvernement (Blanchette, 2019). La reconnaissance par l’Assemblée nationale du retard historique de financement et du déficit d’infrastructures en Outaouais est une opportunité pour les acteurs de l’Outaouais de rattraper le déficit d’institutions muséales sur leur territoire.

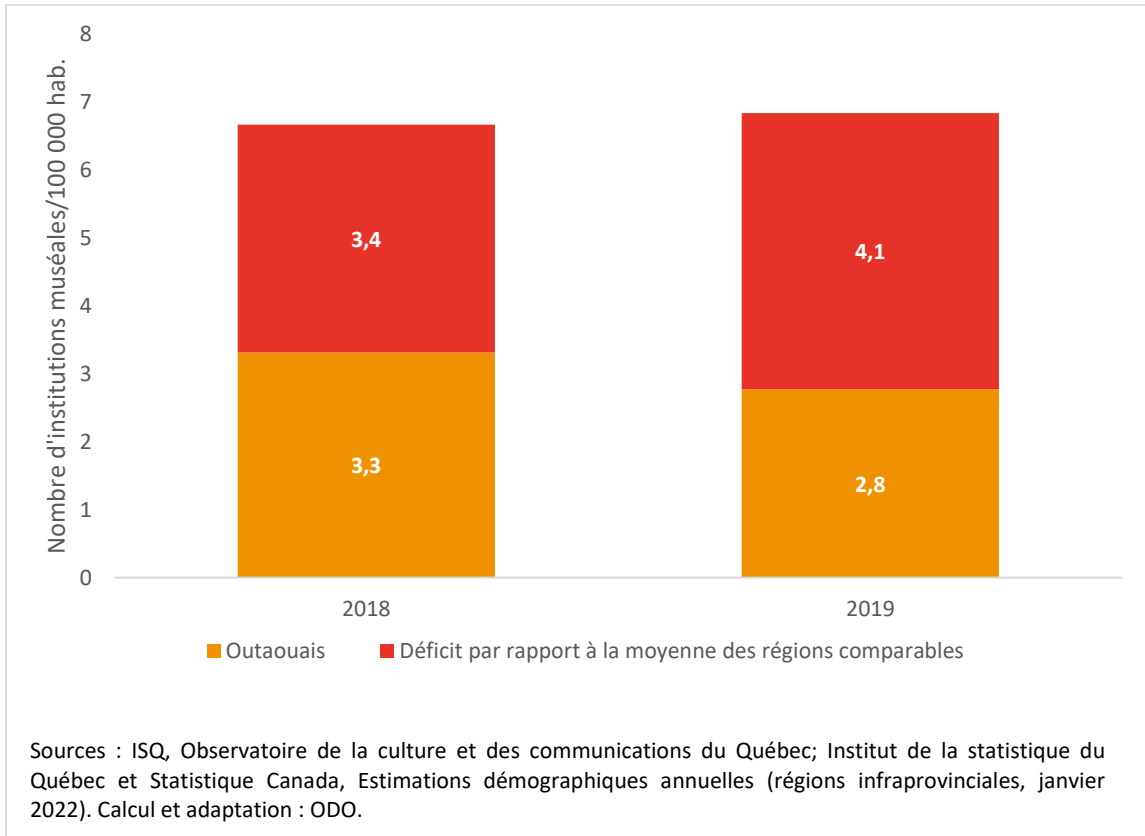
**Tableau 10. Nombre d’institutions muséales par 100 000 habitants selon la région administrative**

Région	2018	2019	2020
Mauricie	6,7	7,0	5,5
Estrie	7,7	7,9	5,7
Centre-du-Québec	5,7	5,6	5,6
<b>Outaouais</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,0</b>
Moyenne des régions intermédiaires sans l'Outaouais	6,7	6,8	5,6

Sources : ISQ. Observatoire de la culture et des communications du Québec; Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2022). Calcul et adaptation : ODO.

En observant le tableau 10, nous constatons que le nombre d’institutions muséales par tranche de 100 000 habitants en 2018 était bien inférieur en Outaouais, avec un ratio de 3,3 institutions muséales/100 000 hab., alors que ce ratio était de 6,7 en moyenne dans les régions comparables. La figure 9 démontre que cet écart s’est accru en 2019 alors que l’Outaouais accusait un déficit de 4,1 institutions muséales par tranche de 100 000 habitants pour atteindre la moyenne des régions comparables. En 2020, bien que le nombre de musées par habitant semble aussi avoir diminué, la fiabilité des données est probablement affectée par le confinement et la pandémie. En fait, comme les données proviennent d’institutions muséales répondantes (annexe 1), il est probable que la fermeture des musées ait fait en sorte que les institutions n’aient pas répondu aux enquêtes statistiques au cours de cette année, diminuant de ce fait le nombre de musées.

**Figure 9. Déficit d'institutions muséales en Outaouais par rapport aux régions comparables (en nombre d'institutions muséales par tranche de 100 000 habitants)**



De plus, comme le montre le tableau 11, en 2019, l’Outaouais se classait au 4<sup>e</sup> rang des régions administratives ayant accueilli le plus grand nombre de visiteurs dans les musées de leur territoire. Cela peut notamment s’expliquer par le nombre de visiteurs du Musée canadien de l’histoire situé à Gatineau, puisque cette institution muséale est la plus visitée au Canada (Musée canadien de l’histoire, 2022). En revanche, en soustrayant de l’équation le nombre de visiteurs de ce musée, nous constatons que l’Outaouais serait la région du Québec qui reçoit le moins de visiteurs au sein de ses institutions muséales. Ainsi, la situation de la fréquentation muséale en Outaouais est en quelque sorte biaisée par la grande fréquentation du Musée canadien de l’histoire, sans laquelle la région se retrouve dans une situation déplorable vis-à-vis l’ensemble des régions du Québec.

Par ailleurs, les discussions avec le sous-comité sectoriel sur la culture ont aussi confirmé qu’en 2021, encore aucune institution muséale et patrimoniale n’était soutenue financièrement par le ministère de la Culture et des Communications. Bien qu’il existe un programme d’aide au fonctionnement pour ce type d’organismes, il est difficile d’y être admissible. La première condition d’admissibilité est l’agrément; or une institution doit être en activité depuis au moins deux ans pour pouvoir demander un agrément. En plus



de ce temps d'attente, l'agrément exige de se conformer à certaines normes établies par le MCC. Une fois l'agrément obtenu, il faut attendre l'ouverture du programme d'aide financière, qui n'est pas nécessairement annuel.

**Tableau 11. Classement des régions selon la fréquentation muséale sur leur territoire (sur un total de 16 rangs)**

Région\année	2017	2018	2019
Outaouais	4e	4e	4e
Outaouais (sans la fréquentation du Musée canadien de l'histoire)	14e	15e	16e
Mauricie	6e	11e	6e
Estrie	11e	10e	10e
Centre-du-Québec	7e	7e	8e

Sources : ISQ, Observatoire de la culture et des communications du Québec; Demande d'accès à l'information : Musée canadien de l'histoire (2021). Calcul et adaptation : ODO.

Par ailleurs, les discussions avec le sous-comité sectoriel sur la culture ont aussi confirmé qu'en 2021, encore aucune institution muséale et patrimoniale n'était soutenue financièrement par le ministère de la Culture et des Communications. Bien qu'il existe un programme d'aide au fonctionnement pour ce type d'organismes, il est difficile d'y être admissible. La première condition d'admissibilité est l'agrément; or une institution doit être en activité depuis au moins deux ans pour pouvoir demander un agrément. En plus de ce temps d'attente, l'agrément demande de se conformer à certaines normes établies par le MCC. Une fois l'agrément obtenu, il faut attendre l'ouverture du programme d'aide financière, qui n'est pas nécessairement annuel.

Finalement, plusieurs cibles sont envisageables en ce qui concerne les institutions muséales en Outaouais. D'abord, comme l'Outaouais est la seule région du Québec à ne pas avoir de musée régional, la création d'un musée ayant cette vocation est attendue. Ensuite, comme le nombre d'institutions muséales par habitant en Outaouais est bien en dessous de la moyenne des régions comparables, il serait souhaitable que la région puisse se doter d'un plus grand nombre de ces institutions. En ce sens, en se basant sur les données de 2019, l'Outaouais accuserait un déficit d'environ 16 institutions muséales pour rejoindre un nombre équivalent par habitant à la moyenne des régions comparables.

## Mesures mises en place et pistes d'action à entreprendre

Lors des discussions du sous-comité sectoriel en culture, nous avons appris que le musée de l'Auberge Symmes était en voie d'obtenir l'agrément du MCC. De ce fait, cette institution pourrait éventuellement devenir le premier organisme du genre en Outaouais à obtenir du financement du MCC pour ses activités.

De plus, le Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais (RPGO) a annoncé la création d'un musée régional de l'Outaouais qui demanderait un investissement initial évalué à environ 28,7 M\$ et qui devrait engendrer des dépenses annuelles de 1,5 M\$ pour son fonctionnement (Rivard et Renaud, 2020). Actuellement, l'échéancier prévoit l'élaboration d'un plan stratégique de développement et le choix d'un lieu où installer le musée pour 2022. Toutefois, aucune annonce officielle n'a été faite quant au partage des investissements nécessaires à la mise sur pied du projet.

Finalement, en juin 2021, le gouvernement du Québec a annoncé la création du réseau des Espaces bleus visant à restaurer des bâtiments patrimoniaux partout au Québec afin d'en faire des lieux où l'histoire sera mise de l'avant. Les Espaces bleus devraient être dotés de cafés offrant des produits du terroir ainsi que de salles multifonctionnelles (Cabinet du premier ministre, 2021). Bien qu'aucune annonce officielle n'ait été faite à ce stade-ci sur la mise en place d'un Espace bleu en Outaouais, le projet vise l'ensemble du Québec et l'Outaouais peut s'attendre à des investissements en ce sens dans un avenir proche. En revanche, le sous-comité culturel a exprimé plusieurs inquiétudes vis-à-vis la création d'un Espace bleu en Outaouais. En fait, les acteurs du milieu soutiennent que l'implantation d'un musée de ce genre ne doit pas se faire sans consultation des acteurs locaux, et que ce projet ne doit pas se réaliser au détriment de la création d'un musée régional. Cette crainte semble d'ailleurs partagée par plusieurs musées régionaux partout au Québec (Lalonde, 2022).

## 4. Conclusion

En conclusion, plusieurs indicateurs permettant de suivre les développements de l'Outaouais ont été sélectionnés en matière de santé et services sociaux, d'éducation postsecondaire et de culture. En effet, maintenant que l'Assemblée nationale a reconnu la situation particulière de l'Outaouais, notamment quant au sous-financement et au manque d'infrastructures, ces indicateurs permettront d'assurer un suivi annuel des engagements du gouvernement du Québec à l'égard de l'Outaouais. En ce sens, le mécanisme de suivi mis de l'avant dans ce rapport permettra de mesurer de façon scientifique, objective et récurrente les mesures mises en place pour rattraper le retard

d'investissement en Outaouais. Il est d'ailleurs important de souligner l'apport important des différents acteurs de l'Outaouais s'étant impliqués dans le projet. Leur participation a permis de choisir des indicateurs pertinents, d'obtenir des données et d'analyser la situation à partir d'une vision de terrain.

À la lumière des données recueillies, il est clair que l'Outaouais souffre de sous-financement. D'abord, en ce qui concerne la santé, il manquait environ 1 000 infirmières et autour de 250 médecins en Outaouais en 2020-2021. Dans le même ordre d'idées, l'Outaouais avait besoin de 198 lits de courte durée ainsi que de 502 lits de longue durée pour rejoindre la moyenne de lits par 100 000 habitants du Québec. De plus, en 2020-2021 seulement, l'Outaouais a reçu 781 \$ de moins par habitant pour les programmes de santé et services sociaux locaux par rapport à la moyenne du Québec.

Par ailleurs, le déficit de programmes des établissements d'enseignement supérieur de l'Outaouais est considérable par rapport aux régions comparables. En fait, pour combler cet écart, l'Outaouais devrait développer 67 programmes collégiaux et 63 programmes universitaires additionnels. Soulignons que la pauvreté de l'offre de programmes, notamment en sciences naturelles, serait la principale cause de l'exode d'environ 7 500 étudiants vers les établissements d'enseignement supérieur ontariens. Cet exode représente des pertes économiques substantielles pour le Québec, qui a formé ces étudiants du primaire au secondaire, en plus de représenter des pertes de revenu. Puisqu'ils ne s'inscrivent pas dans les universités de la région, plusieurs travailleront en Ontario et ne contribueront donc pas à l'économie québécoise.

Dans le domaine de la culture enfin, rappelons que l'Outaouais recevait environ 27 \$ de moins par habitant que les régions comparables en dépenses publiques en 2019-2020 et que la région accuse un déficit de 16 institutions muséales par rapport à la moyenne des régions comparables.

En somme, ce rapport fait état d'un retard important pour l'ensemble de la région de l'Outaouais. De surcroît, il apparaît primordial de souligner qu'il existe aussi des disparités importantes au sein même des différentes MRC de l'Outaouais et donc que le retard en termes d'infrastructures et d'investissements du gouvernement peut se retrouver encore plus marqué dans certaines zones de la région.

Ainsi, ce rapport conclut la première étape de ce projet visant à concevoir le dispositif de suivi et à présenter les premières données recueillies pour mesurer le rattrapage de l'Outaouais. Il est maintenant prévu que les données soient mises à jour annuellement à la fin de l'année 2022 et 2023. Le renouvellement des données s'accompagnera de journées de discussion avec les multiples partenaires des différents milieux de l'Outaouais afin de faire le point sur l'évolution de la situation.

## Annexe 1. Définitions

### Définitions relatives au domaine de la santé

#### **Dépenses par habitant par programmes, incluant les organismes communautaires**

Dépenses à partir des centres d'activités apparaissant dans les rapports financiers annuels des établissements du réseau de la santé et des services sociaux [en plus de] celles du secteur de la santé publique et les budgets des organismes communautaires.

**Source :** MSSS (2022). [Contour financier](#).

#### **Nombre de lits dressés de courte durée par 1 000 habitants**

Courte durée : Nombre de lits dressés en soins de santé physique et de gériatrie (SSPG) au sein des établissements publics et privés conventionnés du réseau sociosanitaire.

**Source :** MSSS. [Rapports statistiques annuels de CH, CHSLD et CLSC \(AS-478\)](#). Consulté le 15 décembre 2021

#### **Nombre de lits dressés de longue durée par 1 000 habitants**

Longue durée : Nombre de lits dressés en hébergement et soins de longue durée (CHSLD) au sein des établissements publics et privés conventionnés du réseau sociosanitaire.

**Source :** MSSS. [Rapports statistiques annuels de CH, CHSLD et CLSC \(AS-478\)](#). Consulté le 15 décembre 2021

#### **Nombre d'omnipraticiens par 1 000 habitants**

Les omnipraticiens et les médecins en médecine familiale diagnostiquent et traitent les maladies, les troubles physiologiques et les traumatismes de l'organisme humain. Ils sont des professionnels de la santé de première ligne et ils dispensent des soins de santé aux patients. Ils travaillent habituellement en cabinet privé, y compris les pratiques partagées, les centres hospitaliers et les cliniques. Ce groupe de base comprend les résidents qui suivent une formation d'omnipraticien ou de médecin en médecine familiale.

**Source :** Collège des médecins du Québec (s.d.). [Répartition des médecins selon la région administrative](#).

#### **Nombre de médecins spécialistes par 1 000 habitants**

Ce groupe de base comprend les médecins spécialistes en médecine clinique, en médecin de laboratoire et en chirurgie. Les spécialistes en médecine clinique diagnostiquent et traitent les maladies et les troubles physiologiques ou psychologiques, et exercent des fonctions de consultant auprès des autres médecins. Les spécialistes en médecine de laboratoire étudient la nature, la pathogenèse et l'évolution des maladies chez les humains. Les spécialistes en chirurgie pratiquent des interventions chirurgicales et supervisent les procédures chirurgicales. Les spécialistes en médecine clinique exercent en cabinet privé ou dans un centre hospitalier, alors que les spécialistes en médecine de laboratoire et en chirurgie travaillent dans les centres hospitaliers. Les résidents en médecine spécialisée sont inclus dans ce groupe de base.

**Source :** Collège des médecins du Québec (s.d.). [Répartition des médecins selon la région administrative](#).

#### **Nombre de médecins par 1 000 habitants**

La catégorie « médecins inscrits actifs » est composée des médecins de famille, médecins spécialistes et médecins avec un permis à usage défini

**Source :** Collège des médecins du Québec (s.d.). [Répartition des médecins selon la région administrative](#).

### **Nombre d'infirmières pour 1 000 habitants**

Les infirmiers et infirmières sont les individus exerçant comme fonction principale :

- Infirmière : candidate IPS, infirmière, infirmière clinicienne spécialisée et infirmières premières assistantes en chirurgie;
- Autre fonction en gestion : directrice adjointe, responsable des soins infirmiers, IPS (gestion) et autre fonction en gestion;
- Professeure/enseignante : professeure/enseignante et IPS (enseignement);
- Infirmière en recherche : infirmière en recherche et IPS (recherche).

**Source :** OIIQ - Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (s.d.). [Portrait détaillé de l'effectif infirmier au Québec. Tableaux de données](#). Consulté le 13 décembre 2021

### **Nombre d'infirmières en soins directs pour 1 000 habitants**

Ce tableau concerne uniquement infirmières et infirmiers qui exercent des fonctions cliniques ou de soins aux clients et ne comprend pas celles et ceux qui exercent des fonctions de gestion, d'enseignement ou de recherche

**Source :** OIIQ - Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (s.d.). [Portrait détaillé de l'effectif infirmier au Québec. Tableaux de données](#). Consulté le 13 décembre 2021

### **Les dépenses publiques pour le soutien communautaire par habitant**

Rappelons que la définition d'organisme d'action communautaire retenue est établie selon le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Ce document ne fournit donc pas de données sur le soutien accordé aux autres types d'organismes (par exemple des coopératives, garderies, etc.).

**Source :** Rouleau, Mario (2016). [Soutien financier gouvernemental en action communautaire](#). Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Définitions relatives au domaine de l'éducation postsecondaire

### **Effectif scolaire dans les établissements d'enseignement collégial**

Nombre d'étudiants inscrits à la formation collégiale par établissement par année scolaire pour les régions administratives comparables (Saguenay-Lac-Saint-Jean; Mauricie). Dans le cadre de ce rapport, seul l'effectif étudiant des collèges publics a été recensé.

**Source :** MES - Ministère de l'Enseignement supérieur (2022). [Direction des statistiques et de l'information de gestion](#). Environnement informationnel. Système Socrate.

### **Nombre de programmes (DEC) des établissements d'enseignement collégial**

Dans le cadre de ce rapport, seuls les programmes des collèges publics ont été recensés.

**Source :** Demande d'accès à l'information : Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2022) et Service régional d'admission du Montréal métropolitain (2021).

### **Effectif scolaire dans les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

L'effectif scolaire universitaire recense le nombre d'étudiants par région en prenant soin de séparer le nombre d'étudiants des campus/pavillons universitaires situés en dehors des régions étudiées. En ce sens, seuls les étudiants des pavillons de l'UQAC de la région

du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont comptés, il en va de même pour les pavillons de l'UQTR, de l'UQO et de l'ENAP.

**Source :** Base de données PRISME, Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche (VPER), Université du Québec, 15 octobre 2021. Traitement : Gestion des données institutionnelles, Service de gestion tactique et logistique institutionnelle, UQTR, 17 janvier 2022. Demande d'accès à l'information : Registraires de l'Université du Québec à Chicoutimi ; Demande d'accès à l'information : Registraires de l'Université du Québec en Outaouais (2021).

### **Nombre de programmes des établissements d'enseignement de niveau universitaire**

Ces données représentent le nombre de programmes tel que défini ci-dessous pour l'UQO, l'UQAC, l'UQTR et l'ENAP en fonction du nombre de programmes offerts par ces établissements dans chaque région.

En ce qui concerne les programmes recensés : Ne sont comptés qu'une seule fois par établissement les différents profils, cheminements, versions ou concentrations d'un même programme (traitement par code cohorte), de même que les programmes de français pour non-francophones et les programmes sur mesure. Sont exclus du dénombrement les stages obligatoires en génie, les stages postdoctoraux, les études libres, les propédeutiques, les blocs de cours, les programmes d'accueil, les programmes servant de « porte de sortie », les programmes diplômants ou avec double concentration, puis les composantes de majeures et mineures.

**Source :** Base de données PRISME, Université du Québec, 16 décembre 2021; Traitement : Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

### **Définitions relatives aux différents domaines et secteurs d'activité de la culture :**

Sauf indication contraire, les définitions ci-dessous sont tirées de la source suivante : ISQ - Institut de la statistique du Québec, OCCQ - Observatoire de la culture et des communications du Québec, [Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture.](#)

### **Bibliothèque nationale**

Ce groupe comprend les bibliothèques nationales. Ces bibliothèques ont pour fonction de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire publié du Québec et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel.

### **Bibliothèques publiques**

Ce groupe comprend les bibliothèques soutenues financièrement par le gouvernement et dont l'activité principale consiste à servir gratuitement, ou à un coût minime, une communauté ou une région. Elles s'adressent au grand public ou encore à certaines clientèles particulières. Aux fins de cette enquête, elles comprennent les bibliothèques publiques autonomes et les bibliothèques publiques affiliées à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP/Réseau BIBLIO). Les bibliothèques des ministères et organismes sont exclues.

### **Bibliothèques scolaires**

Ce groupe comprend les bibliothèques administrées à titre d'unités distinctes, situées chacune dans des endroits différents qui occupent au moins l'espace d'une salle de classe, et mettant à la disposition de tous les élèves et enseignants une collection de livres et d'autres services et fournitures bibliotechniques. Elles ne comprennent ni les collections

appartenant aux classes et aux professeurs ni les collections situées dans les écoles, mais gérées par les bibliothèques publiques.

### **Bibliothèques collégiales et universitaires**

Ce groupe comprend toutes les bibliothèques des établissements collégiaux et universitaires, y compris celles des collèges privés et des instituts techniques.

### **Patrimoine**

Ce domaine comprend les établissements dont l'activité principale porte sur l'étude, l'acquisition, la gestion, la conservation, la restauration, la protection et l'entretien des biens et des sites patrimoniaux, la transmission de la culture traditionnelle, et la promotion et la mise en valeur du patrimoine matériel ou immatériel, qu'il s'agisse du patrimoine archéologique, du patrimoine architectural et paysager, du paysage artistique, du patrimoine ethnologique (culture traditionnelle et populaire) ou du patrimoine historique. Le patrimoine se définit comme un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, transmis de génération en génération.

Sont également inclus les parcs, lieux, monuments et bâtiments désignés comme étant historiques par des textes officiels ou une loi, y compris les villages de pionniers et les secteurs historiques.

### **Institutions muséales (musées, lieux d'interprétation, centres d'exposition)**

Ce domaine comprend tous les établissements ouverts au public et administrés dans l'intérêt de ce dernier, et qui ont pour objectif de conserver, d'étudier, d'interpréter, de rassembler et d'exposer des objets et pièces uniques de portée culturelle et éducative, que ce soit dans les domaines artistique, scientifique, historique ou technologique. Cette définition comprend les musées généraux, les musées historiques, les musées des sciences naturelles, les musées des sciences et de la technologie, les musées et galeries d'art (sauf celles dont la principale vocation est l'exposition temporaire d'œuvres), etc.

### **Institutions muséales répondantes**

Musées, lieux d'interprétation et centres d'exposition. Le total annuel comprend toutes les institutions muséales qui ont répondu au moins une fois au questionnaire d'enquête au cours des 4 trimestres de l'année considérée.

**Source :** Institut de la statistique du Québec (ISQ), Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). En ligne : [https://statistique.quebec.ca/fr/document/donnees-sur-la-frequentation-des-institutions-museales/tableau/frequentation-museales-repondantes-donnees-trimestrielles-region-administrative-quebec#annee=2020&tri\\_tertr=400120&tri\\_musee=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/donnees-sur-la-frequentation-des-institutions-museales/tableau/frequentation-museales-repondantes-donnees-trimestrielles-region-administrative-quebec#annee=2020&tri_tertr=400120&tri_musee=1), consulté le 15 septembre 2021.

### **Archives**

Ce domaine comprend tous les établissements désignés sous le nom d'archives publiques ou d'archives privées dont l'activité principale consiste à acquérir, traiter, conserver et diffuser des documents inactifs de valeur permanente (archives historiques) et à gérer des documents actifs et semi-actifs.

### **Enseignement des arts**

Aux fins de cette enquête, l'enseignement des arts désigne les beaux-arts, les arts appliqués et les arts d'interprétation plutôt que les domaines strictement pédagogiques

comme les langues, l'histoire, la littérature, etc. Les « arts » comprennent le théâtre, la musique, la danse, la peinture, l'art dramatique, la photographie et toute autre discipline d'étude des arts déclarée par les établissements d'enseignement des arts.

Les dépenses liées à l'enseignement des arts tant dans les écoles nationales (comme l'École nationale de théâtre du Canada à Montréal) que dans les établissements d'arts (ex. : Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec) sont admises. Les dépenses relatives à l'enseignement des arts dans les établissements d'enseignement (écoles primaires et secondaires, collèges et universités) ne sont pas admises.

### **Livre et périodique**

Les dépenses dans ce domaine comprennent les subventions octroyées aux auteurs et aux éditeurs pour la publication de livres, de périodiques, de magazines et de journaux de même que l'aide financière accordée aux séminaires, aux ateliers et aux prix de littérature, et les subventions versées aux librairies et aux distributeurs. Les frais associés à une publication d'un ministère ou organisme à caractère culturel sont déclarés dans les dépenses liées à l'activité culturelle dont traite la publication. Les dépenses liées aux publications qui portent sur deux ou plusieurs domaines d'activités culturelles sont déclarées sous « Activités multidisciplinaires », tout comme les dépenses relatives à un festival ou un événement à caractère culturel comme un salon du livre. Les dépenses au titre des publications non culturelles des administrations publiques, de même que l'appui financier accordé aux organismes qui distribuent des documents non littéraires comme les bulletins agricoles, etc., sont aussi comptées.

### **Arts de la scène**

Les arts de la scène comprennent le théâtre, la musique et l'opéra, la danse et les variétés. Les variétés incluent les spectacles d'humour, de magie, de cirque, de comédie musicale et de music-hall. Sont déclarés les dépenses engagées relativement à la création, à la production et à l'interprétation de même que les fonds octroyés aux organismes, associations et sociétés d'arts d'interprétation. Les dépenses engagées pour un festival ou un événement à caractère culturel comme un festival de théâtre, de musique, etc., sont déclarées dans « Activités multidisciplinaires ».

### **Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques**

Les arts visuels désignent traditionnellement les secteurs d'activité comme la peinture, la sculpture, les arts plastiques, la photographie, les beaux-arts, les arts décoratifs, les arts textiles, l'installation, la performance, la vidéo d'art ou toute autre forme d'expression de même nature.

Par métiers d'art, on entend la production artisanale d'œuvres utilitaires, décoratives ou expressives à travers l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

Les arts médiatiques comprennent la création d'œuvres d'expression, à caractère expérimental ou de recherche, impliquant l'utilisation du cinéma, de la vidéo, de l'enregistrement audio ou du multimédia.

Sont déclarées les dépenses engagées pour la création et la production d'œuvres artistiques et artisanales de même que l'aide financière accordée aux organismes et établissements à l'égard d'activités liées aux arts visuels, aux métiers d'art et aux arts médiatiques, comme les subventions aux galeries d'art qui organisent des expositions temporaires et des expositions itinérantes d'œuvres d'art. Les dépenses engagées pour



un festival ou un événement à caractère culturel comme un salon des métiers d'art sont déclarées dans « Activités multidisciplinaires ».

### **Cinéma et audiovisuel**

Les sommes déclarées dans ce domaine concernent les activités liées à la création, à la production, à la distribution et à la diffusion d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, que ce soit sur pellicule, bande magnétique ou tout autre support. Les dépenses déclarées comprennent l'aide financière accordée aux organismes, associations et sociétés cinématographiques à l'égard de ces activités. Sont aussi comptés les fonds engagés par les administrations dans les domaines de la production et de la distribution de films à caractère culturel. Les productions télévisuelles indépendantes sont également incluses dans cette catégorie. Les dépenses engagées pour un festival ou un événement à caractère culturel comme un festival de cinéma sont déclarées dans « Activités multidisciplinaires ».

Sont exclues les dépenses au titre de la production, pour l'administration publique, de films non culturels, tels que les films éducatifs et publicitaires produits par des producteurs privés à l'intention de l'administration publique.

### **Radio et télévision**

Ce domaine comprend les dépenses effectuées dans le secteur de la radio et de la télévision, y compris celles des administrations publiques (par exemple, Télé-Québec). L'aide financière accordée aux stations privées et aux établissements (par exemple, les subventions relatives à la diffusion dans les écoles) est aussi comptée.

### **Enregistrement sonore**

Les dépenses dans ce domaine s'appliquent aux disques, bandes sonores et disques compacts contenant des enregistrements musicaux et oraux. Sont déclarés les dépenses relatives à la création de disques, de bandes sonores, de disques compacts et d'autres enregistrements numériques ainsi que les fonds consacrés à l'exploitation de studios et à l'achat de matériel. Les dépenses engagées au chapitre de la distribution, y compris les subventions aux sociétés de distribution, aux fabricants et aux magasins, sont incluses.

### **Multimédia**

Ce domaine concerne la création, la production ou la distribution de produits multimédias à contenu documentaire, culturel, éducatif ou ludique se présentant sous la forme de cédéroms, de bornes interactives, de jeux pour ordinateurs, de sites Internet, de DVD, etc. On entend par produit multimédia un document numérique interactif qui réunit sur un même support plus d'un média (texte, son, images fixes ou animées). Ce produit peut être destiné à des ordinateurs, à des consoles, à des bornes interactives, à la télévision interactive, aux téléphones cellulaires, aux assistants numériques de poche ou à d'autres modes de diffusion.

### **Architecture et design**

Ce domaine comprend les activités de conception d'œuvres architecturales, d'environnements paysagers, d'œuvres de graphisme (design graphique), d'environnements intérieurs (design d'intérieur), d'objets industriels (design industriel) ou de produits vestimentaires (design de mode). Sont aussi incluses les activités consistant à organiser des événements portant sur l'architecture ou le design ainsi que la formation professionnelle en architecture ou en design. Sont exclus les services architecturaux ou de design liés à des projets immobiliers qui n'ont pas pour but de

développer les arts et la culture, ainsi que les activités de fabrication (d'objets industriels, de produits vestimentaires, etc.).

### **Langue française**

Sont comprises dans ce domaine les dépenses engagées pour la protection, la promotion et le développement de la langue française ainsi que les subventions versées pour ce domaine d'activité.

### **Activités multidisciplinaires (festivals et événements à caractère culturel et autres activités multidisciplinaires)**

Ce domaine concerne les dépenses relatives aux activités qui impliquent plusieurs domaines d'activités culturelles à la fois de même que celles engagées pour des festivals et événements à caractère culturel pluridisciplinaires ou monodisciplinaires, comme ceux qui sont centrés sur une discipline ou un domaine culturel en particulier (ex. : un festival de cinéma, un salon du livre, un festival de théâtre, une biennale d'arts visuels, etc.). Les dépenses déclarées comprennent l'aide financière accordée aux installations, aux festivals, aux centres culturels, aux municipalités, aux programmes d'échange et aux groupes artistiques organisant des activités impliquant plusieurs domaines culturels.

### **Autres activités culturelles**

Sont déclarées les dépenses générales et administratives ne pouvant être attribuées à un secteur d'activité en particulier parce qu'elles concernent de nombreuses activités culturelles. Les dépenses générales et administratives pouvant être caractérisées sont incluses dans les frais des activités pertinentes.

## Annexe 2. Membres du comité de pilotage

### **Représentants du comité**

Caroline Desrochers, Conseillère aux relations intergouvernementales à la Ville de Gatineau

France Dumont, PDGA au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Julie Martineau, Directrice générale de Culture Outaouais

Martine Potvin, Directrice à la direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Martin Joanisse, Directeur général de la Conférence des Préfets de l'Outaouais

Mathieu Charron, Professeur-chercheur à l'UQO et spécialiste en analyse quantitative

Maxime Pedneaud-Jobin, Maire de Gatineau

Murielle Laberge, Rectrice de l'Université du Québec en Outaouais

Benoit Lauzon, Maire de Thurso et Préfet de la MRC de Papineau

### **Équipe de l'Observatoire du développement de l'Outaouais**

Alexandre Bégin, Agent de recherche à l'ODO

Amélie Bergeron, Agente de recherche à l'ODO

Iacob Gagné Montcalm, Assistant de recherche à l'ODO

Mario Gauthier, professeur-chercheur à l'UQO et directeur scientifique de l'ODO

## Annexe 3. Membres du comité scientifique

### **Représentants du comité**

Alexandre Lebrun, Agent de planification au CISSS de l'Outaouais

France Fouquette, Adjointe à la rectrice, UQO

Mathieu Charron, professeur-chercheur à l'UQO

Mario Gauthier, professeur-chercheur à l'UQO et directeur scientifique de l'ODO

### **Équipe de l'Observatoire du développement de l'Outaouais**

Alexandre Bégin, Agent de recherche à l'ODO

Amélie Bergeron, Agente de recherche à l'ODO

Jacob Gagné Montcalm, Assistant de recherche à l'ODO

Stéphanie Ayotte, Agente de recherche à l'ODO

## Annexe 4. Membres des sous-comités sectoriels

### **Sous-comité en culture**

Julie Martineau, Directrice générale de Culture Outaouais

Anne-Marie Gendron, Directrice de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec au ministère de la Culture et des Communications

Josée Bellemare, Directrice des arts, de la culture et des lettres à la ville de Gatineau

Sonia Blouin, Chef de service pour l'animation et la diffusion culturelle à la ville de Gatineau

Julie Bérubé, professeur-chercheur à l'UQO

Marie-Hélène Leblanc, Directrice de la Galerie UQO

Alexandre Bégin, Agent de recherche à l'ODO

### **Sous-comité en éducation**

France Fouquette, Adjointe à la rectrice, UQO

Murielle Laberge, Rectrice de l'Université du Québec en Outaouais

Jacqueline LaCasse, Directrice des études au Cégep de l'Outaouais

Gordon McIvor, Directeur général du Cégep Héritage

Alexandre Bégin, Agent de recherche à l'ODO

Iacob Gagné Montcalm, Assistant de recherche à l'ODO

Amélie Bergeron, Agente de recherche à l'ODO

### **Sous-comité en santé**

France Dumont, PDGA au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Alexandre Lebrun, Agent de planification au CISSS de l'Outaouais

Josée Filion, Présidente-directrice générale du CISSS de l'Outaouais

Stéphane Lance, Directeur général adjoint du CISSS de l'Outaouais

Julien Charles Paradis, Adjoint à la présidente-directrice générale du CISSS de l'Outaouais

Martine Potvin, Directrice à la direction de l'enseignement, des relations universitaires et de la recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

Alexandre Bégin, Agent de recherche à l'ODO

Iacob Gagné Montcalm, Assistant de recherche à l'ODO

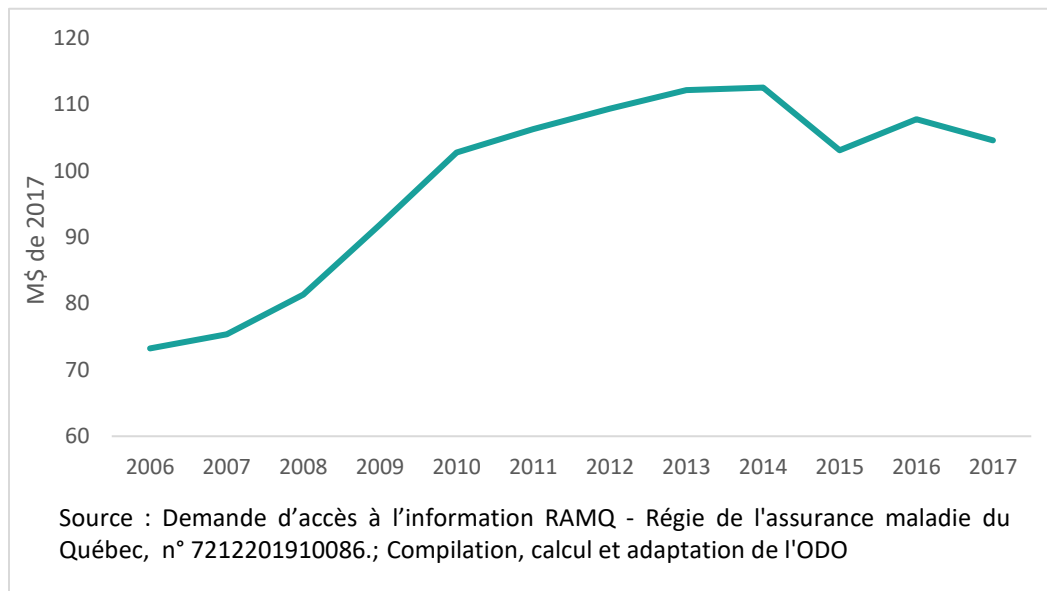
## Annexe 5. Versements du Québec à l'Ontario pour des services de santé

**Tableau 12. Coûts des services hospitaliers ontariens pour les résidents de l'Outaouais (en M\$ de 2017)**

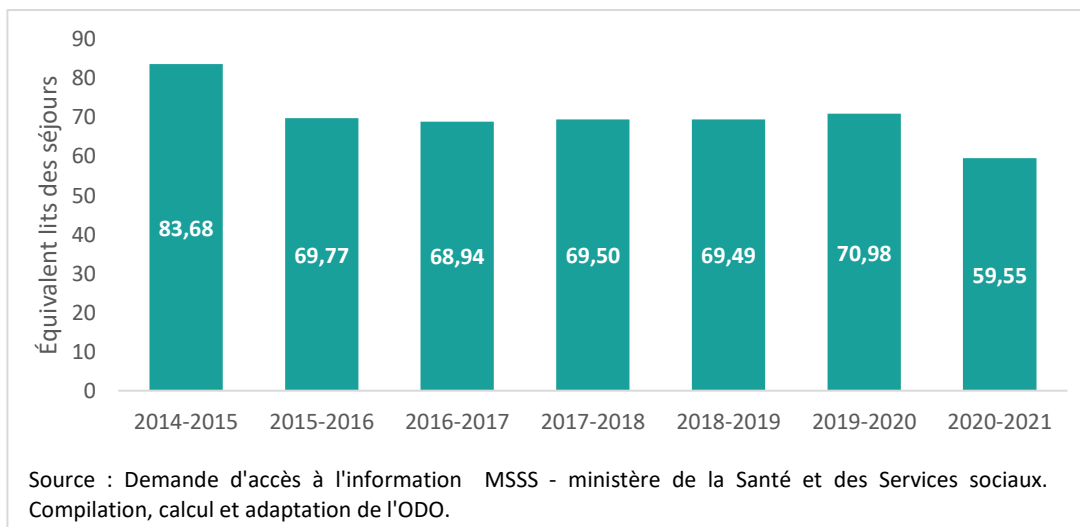
Période	Nombre de résidents distincts de l'Outaouais ayant reçu des services hospitaliers en Ontario	Coûts des services hospitaliers des résidents distincts de l'Outaouais ayant reçu des services hospitaliers en Ontario (\$ de 2017)
2007	48 433	75 343 342 \$
2017	58 280	104 610 642 \$

Source : Demande d'accès à l'information à la RAMQ, n° 7212201910086. Compilation, calcul et adaptation de l'ODO

**Figure 10. Coûts des services hospitaliers pour les résidents de l'Outaouais ayant reçu des services hospitaliers en Ontario (en M\$ de 2017)**



**Figure 11. Équivalents-lits des séjours dans les hôpitaux ontariens par les résidents de l'Outaouais**



**Tableau 13. Équivalents-lits des séjours de courte durée consommés par les habitants de l'Outaouais en fonction du lieu de réception des services**

		2014-2015		2017-2018	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Équivalents-lits des séjours de courte durée	En Outaouais	735	75,5 %	731	79,2 %
	Ailleurs au Québec	43	5,8 %	52	6,1 %
	Hôpitaux ontariens frontaliers	87	18,7 %	70	14,7 %

Source : Demande d'accès à l'information MSSS - ministère de la Santé et des Services sociaux. Compilation, calcul et adaptation de l'ODO.

## Bibliographie

ACESO – ALLIANCE POUR LA CAUSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OUTAOUAIS (2017). « État de situation 2017 ».

ACESO – ALLIANCE POUR LA CAUSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OUTAOUAIS (2011). « Déclaration de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais ».

ACTION SANTÉ OUTAOUAIS (2021). « [L'Outaouais à la croisée des chemins : Portrait de la situation du système de soins de santé](#) ». Gatineau.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2019). « Procès-verbal de l'assemblée du mercredi 30 octobre – N° 75. ». p, 1313-1314.

BÉLANGER, M. (2021).« [Le Cégep de l'Outaouais voudrait injecter 100 M\\$ dans ses infrastructures sportives](#) ». *Le Droit*.

BERGERAS, Y. (2022). « [Québec accorde 750 000 \\$ pour soutenir les arts en Outaouais](#) ». *Le Droit*.

BERGERON, É. (2021). « [Québec alloue 5 millions de dollars pour la nouvelle bibliothèque Lucy-Faris](#) ». *Radio-Canada*.

BLANCHETTE, R. (2019). « Le sous-financement de la culture en Outaouais et du secteur patrimoine et muséologie en particulier ». *Équité Outaouais*.

CABINET DU PREMIER MINISTRE (2021).« [Culture et patrimoine - Québec annonce la création du réseau des Espaces bleus, un legs qui mettra en valeur l'héritage culturel québécois](#) ».

Cyr, G. (2022). « [Voici le nombre d'heures qu'il faut travailler par semaine au salaire minimum pour payer son loyer](#) ». *24heures*.

DECAMPS, M. ET VICARD, F. (2010). « Mesurer le développement durable : jeux d'indicateurs et enjeux locaux ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4(4), 749-771.

HARVEY, F. et FORTIN, A. (1995). « La nouvelle culture régionale ». Québec. *Institut de recherche sur la culture*.

ISQ – INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC ET STATISTIQUE CANADA (2022).« [Estimations démographiques annuelles](#) » (régions infraprovinciales, janvier 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

LALONDE, C. (2022). « [Les Espaces bleus inquiètent toujours le milieu muséal](#) ». *Le Devoir*.

LEBLANC, D. (2022). « [Résidences étudiantes: projet de 22 millions au Cégep de l'Outaouais](#) » *Le Droit*.

TISS - TERRITOIRES INNOVANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (s.d). « [Évaluation et mesure d'impact en économie sociale](#) ».

MAMH – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (2020). [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes](#).

MELOCHE-HOLUBOWSKI, M. (2021). « [Budget du Québec : 10,3 milliards pour « renforcer le système de santé » post-pandémie](#) ». *Radio-Canada*.



MES - Ministère de l'Enseignement supérieur (2022). « [Direction des statistiques et de l'information de gestion](#) ». Environnement informationnel, Système Socrate.

MSSS – MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (s.d.). « [L'étude des crédits 2017-2018](#) ».

MSSS – MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2012). « [Guide de sélection et d'élaboration des indicateurs aux fins de l'évaluation de la performance du système public de santé et de services sociaux](#) ».

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE (2022). « [À propos](#) ».

ODO – OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS (2018). « [Structure de gouvernance](#) ».

RADIO-CANADA (2021a). « [L'Hôpital de Gatineau pourrait devenir un hôpital communautaire](#) ».

RADIO-CANADA (2021b). « [Pénurie d'infirmières : 24 000 \\$ de plus sur deux ans pour s'établir en Outaouais](#) ».

RIVARD, R. ET RENAUD, P. (2021). « Étude de faisabilité du projet de Musée régional de l'Outaouais ». *Firme : Cultura bureau d'études*.

ROULEAU, M. (2016). « Soutien financier gouvernemental en action communautaire ». Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire du Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale. (p.57-58)

SCHEPPER, B. (2018). « Effets du retard de financement public sur les systèmes de santé et d'éducation postsecondaire en Outaouais : Retombées économiques d'un rattrapage ». *IRIS*.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS (1977). « Une analyse comparative de la situation économique de l'Outaouais québécois, des régions du Québec et de l'Est ontarien ».

STATISTIQUE CANADA (2017). « [Profil du recensement](#) ». Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017.

STATISTIQUE CANADA (2022). « Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) », en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-195-x/2011001/geo/cma-rmr/cma-rmr-fra.htm>, consulté le 30 janvier 2022.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (2020). « Plan de développement de l'UQO ».

VILLE DE GATINEAU, CPO – CONFÉRENCE DES PRÉFET DE L'OUTAOUAIS ET FRONT RÉGIONAL OUTAOUAIS (2019). « Dossier Outaouais 2019 : L'Outaouais : une région stratégique pour le Québec ».

VILLE DE GATINEAU (2021). « Résolution CM-2021-779 ». Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.